

2022

Rapport de
gestion

APG|SGA



L'exercice en un coup d'oeil

- Augmentation significative de la performance opérationnelle.
- Développement réussi du portefeuille dans les domaines de la numérisation, des données et de la publicité programmatique.
- La durabilité comme élément important de la stratégie d'entreprise.
- Situation financière très solide.
- Dividende de CHF 11 par action.

Principaux chiffres clés

Revenus publicitaires
en CHF

310.6 millions

EBIT
en CHF

29.4 millions

Evolution de l'action APG|SGA 2022 en CHF



Chiffres clés Groupe APG|SGA en 1 000 CHF

	2022	2021	Variation
Revenus publicitaires	310 600	266 145	16.7%
– Suisse	297 175	251 551	18.1%
– International	13 425	14 594	–8.0%
Recettes d'exploitation	314 133	269 485	16.6%
EBITDA	40 210	25 828	55.7%
– en % des recettes d'exploitation	12.8%	9.6%	
EBIT	29 372	15 344	91.4%
– en % des recettes d'exploitation	9.4%	5.7%	
Résultat net du groupe	23 392	12 663	84.7%
– en % des recettes d'exploitation	7.4%	4.7%	
Cash flow provenant des activités d'exploitation	18 255	10 589	72.4%
Cash flow disponible¹	13 978	5 480	155.1%
Investissements immobilisations corporelles	5 380	6 610	–18.6%
– supports publicitaires	3 762	4 422	–14.9%
– autres immobilisations	1 618	2 188	–26.1%
Bénéfice par action, en CHF	7.81	4.23	84.6%

¹ Cash flow provenant des activités d'exploitation (cash flow opérationnel) kCHF 18 255
(exercice précédent kCHF 10 589) moins le cash flow provenant des investissements kCHF 4 277
(exercice précédent kCHF 5 109), (voir page 46 Flux de trésorerie consolidés)

Sommaire

4–5	Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO
6–7	Rapport financier
8	Les chiffres clés
9	Evolution de l'action
10–19	Evolution des affaires
20–29	Gouvernement d'entreprise
30–33	Rapport de rémunération
34–35	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération
36–43	Responsabilité sociale de l'entreprise
44–46	Extrait du rapport financier
47	Rapport financier/Financial Report – Source

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Le retour de la mobilité entraîne une évolution positive des affaires

Comme nous nous y attendions, la levée des mesures de lutte contre la Covid-19 au début de l'année a entraîné une reprise soutenue des comportements de mobilité et donc – en parallèle à nos activités de commercialisation et de vente renforcées – une augmentation des revenus publicitaires. Cette évolution positive a été entravée, d'une part, par les conséquences économiques de l'attaque contre l'Ukraine et, d'autre part, par la hausse de l'inflation, les craintes de récession et, en particulier au quatrième trimestre, par les incertitudes liées à une pénurie d'électricité et à ses éventuelles répercussions sur notre activité. En conséquence, les annonceurs ont planifié et réservé leurs campagnes à plus court terme encore que durant les exercices précédents.



« Nos collaboratrices et collaborateurs réalisent des prouesses et s'engagent chaque jour avec un dévouement exemplaire et un grand professionnalisme pour défendre les intérêts multiples de nos parties prenantes. »

Daniel Hofer

Président du Conseil d'administration,
APG|SGA



« Nous travaillons sans relâche à la création d'offres analogiques et numériques attrayantes pour les annonceurs et restons un partenaire fiable des pouvoirs publics et des propriétaires fonciers privés. »

Markus Ehrle

Chief Executive Officer, APG|SGA

Malgré ce contexte général difficile, une augmentation significative des chiffres d'affaires analogiques et numériques a pu être réalisée sur l'ensemble de l'exercice par rapport à l'année précédente. En raison des conditions géopolitiques et macro-économiques toujours difficiles et de la visibilité réduite qui en découle, APG|SGA a poursuivi avec détermination les mesures d'optimisation des coûts d'exploitation indépendants du chiffre d'affaires. Parallèlement, le portefeuille de prestations dans les domaines de la numérisation, des données et de la publicité programmatique a été développé avec succès.

Changement au sein du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise

Lors de l'Assemblée générale d'APG|SGA du 28 avril 2022, tous les membres du Conseil d'administration soumis à réélection ont été confirmés pour une année supplémentaire. Le Conseil d'administration se compose de Daniel Hofer (président), Xavier Le Clef (vice-président), Maya Bundt, Jolanda Grob, Stéphane Prigent et Markus Scheidegger. Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger ont été réélus au comité de rémunération du Conseil d'administration.

Stéphane Prigent, membre du Conseil d'administration d'APG|SGA depuis 2015, a annoncé qu'en raison de son départ à la retraite il ne se représenterait pas lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Nous le remercions d'ores et déjà de sa collaboration compétente et engagée au sein du Conseil d'administration et en tant que président du comité de contrôle. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'élire David Bourg, Group Chief Financial and Administration Officer de JCDecaux SE, au Conseil d'administration.

En septembre, il a été annoncé qu'APG|SGA élargirait sa direction d'entreprise au 1er janvier 2023 et nommerait Claudia Fischbacher comme nouvelle responsable des ressources humaines. APG|SGA souligne ainsi l'importance croissante et le défi que représentent les questions stratégiques et opérationnelles liées au personnel pour un développement commercial réussi et durable. En décembre, il a été communiqué que le chef des finances d'APG|SGA, Beat Hermann, avait décidé de quitter l'entreprise d'un commun accord à la fin de 2023, après plus de dix ans de collaboration. Dans ce contexte, il a été décidé de recentrer le poste de CFO sur les fonctions clés du domaine financier et de créer un nouveau poste de CITO (Chief Information & Technology Officer) au niveau de la direction de l'entreprise. Ceci afin de tenir compte de l'importance croissante de l'informatique, des données et de l'adtech chez APG|SGA. Les processus de recrutement correspondants ont été lancés.

Mise en œuvre systématique de la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport de durabilité d'APG|SGA a été publié en mai et présente un bilan global positif. APG|SGA fait preuve de continuité en matière de durabilité et s'est engagée sur une voie ambitieuse de réduction des émissions de CO₂. Dans le classement climatique de l'organisation environnementale mondiale CDP, APG|SGA a obtenu la note A- pour sa stratégie et sa mise en œuvre. APG|SGA fait ainsi partie des entreprises qui jouent un rôle de pionnier en matière de durabilité en comparaison mondiale. Cette évolution est en accord avec la mise en œuvre systématique de la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise (stratégie RSE) d'APG|SGA et l'intensification constante de ses efforts. APG|SGA met encore plus l'accent sur la durabilité et la responsabilité d'entreprise et a créé un poste supplémentaire à cet effet, occupé par Andres Trautmann. Le nouveau responsable de la durabilité est chargé de la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité d'entreprise (SRE) d'APG|SGA et orientera encore plus fortement vers l'avenir les sujets essentiels que sont la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale.

Dans le cadre de la directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, tous les collaborateurs et collaboratrices d'APG|SGA ont la possibilité, dans le cadre d'un système d'alerte professionnel, de signaler de manière anonyme des violations des valeurs et des règles ainsi que des directives anti-corruption et anti-fraude à un service d'alerte externe.

Poursuite de la politique de dividende favorable aux actionnaires

Malgré des conditions économiques à nouveau difficiles, APG|SGA peut enregistrer une augmentation significative de son résultat pour l'exercice 2022 et se trouve dans une situation financière très solide. Le Conseil d'administration est donc d'avis que la politique de dividende favorable aux actionnaires visée pour les exercices 2021–2023, avec un versement de 100% du bénéfice consolidé, mais d'au moins CHF 11 par action, doit également être mise en œuvre pour l'exercice 2022, comme prévu.

Le Conseil d'administration proposera donc à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 11 par action pour l'exercice 2022.

Bonnes perspectives pour la publicité extérieure et APG|SGA

Le potentiel de croissance de la publicité extérieure est incontestable, notamment en raison des nouvelles possibilités de planification et d'utilisation offertes par la numérisation, les données et la publicité programmatique. La pénétration, la force d'impact et le meilleur rapport qualité-prix font de la publicité extérieure

un instrument incontournable du mix média pour les annonceurs et leurs agences. Parallèlement, les médias hors domicile se distinguent par leur grande acceptation par le public et par le bilan CO₂ le plus avantageux parmi les médias publicitaires. Le retour de la mobilité et la croissance prévisible de la population sont d'autres facteurs positifs qui nous rendent confiants.

Les perspectives pour les médias hors domicile et APG|SGA en tant qu'entreprise numéro un de la publicité extérieure en Suisse restent donc positives, mais elles seront aussi largement influencées en 2023 par l'évolution future des facteurs macroéconomiques et géopolitiques. L'entreprise est bien positionnée pour continuer à relever ces défis avec succès et à consolider sa position forte sur le marché grâce à des offres de prestations innovantes et tournées vers l'avenir. En ces temps d'incertitude accrue, le comportement publicitaire reste toutefois axé sur le court terme, raison pour laquelle il n'est toujours pas possible de faire des prévisions fiables sur la marche des affaires.

Du côté d'APG|SGA, nous continuerons à travailler intensivement au développement de nos offres haut de gamme numériques et analogiques pour nos clients publicitaires locaux, régionaux et nationaux ainsi que pour leurs agences. Parallèlement, nous restons un partenaire fiable, engagé dans la qualité et la durabilité, pour les villes, communes, entreprises de transport et propriétaires fonciers privés, auxquels nous proposons des concepts convaincants, des services de qualité et des revenus sûrs.

Le Conseil d'administration et la direction d'entreprise remercient ici nos collaborateurs et collaboratrices qui accomplissent un travail extraordinaire et s'engagent chaque jour avec un dévouement exemplaire et un grand professionnalisme en faveur d'APG|SGA. Un grand merci également à nos chers actionnaires, annonceurs, concédants, fournisseurs et autres partenaires du marché, avec lesquels nous entretenons une collaboration positive et fondée sur la confiance.



Daniel Hofer
Président du Conseil
d'administration



Markus Ehrle
Chief Executive Officer

Rapport financier

Groupe APG|SGA

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 16.7%. Les revenus immobiliers ont progressé de 5% à CHF 1.9 millions. Les autres produits d'exploitation sont des gains de cession d'immobilisations corporelles devenues inutiles et ont augmenté de 6.7% au cours de l'exercice. Il en résulte des recettes d'exploitation de CHF 314.1 millions pour l'exercice 2022, ce qui correspond à une augmentation de 16.6% par rapport à l'exercice précédent.

Les redevances et commissions ont augmenté de 12.2% au cours de l'exercice. Cette augmentation moins que proportionnelle par rapport aux revenus des ventes est due à des contrats de concession indépendants du chiffre d'affaires, combinés à l'augmentation du volume des ventes. Les charges de personnel ont augmenté de 9.7% au cours de l'exercice 2022. Cela s'explique principalement par une légère augmentation des rémunérations variables et moins d'indemnités de chômage partiel par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation et d'administration ont augmenté de 19.2% au cours de l'exercice. Si les charges d'exploitation et d'administration directement opérationnelles sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, les charges de parrainage des campagnes d'affichage dans les domaines de la culture et du sport ont fortement augmenté.



« La situation financière est très solide. Grâce à la croissance du chiffre d'affaires, aux économies d'échelle, à l'optimisation des processus et à la discipline des coûts, le résultat net a pu être augmenté de manière significative. »

Beat Hermann
Chief Financial Officer, APG|SGA

Grâce à des économies d'échelle, à l'optimisation des processus et à la discipline des coûts, les marges ont pu être nettement augmentées. Pour l'exercice 2022, une marge EBITDA de 12.8% (exercice précédent 9.6%) et une marge EBIT de 9.4% (exercice précédent 5.7%) ont été atteintes. En 2022, un résultat net de CHF 23.4 millions a été atteint (exercice précédent : CHF 12.7 millions), ce qui correspond à une augmentation de 84.7%.

Cash flow

Au cours de l'exercice 2022, un cash flow opérationnel de CHF 18.3 millions a été généré (exercice précédent : CHF 10.6 millions). Cela correspond à une augmentation de 72.4%. Au cours de l'exercice 2022, le cash flow opérationnel a été influencé très négativement par un retard de paiement de redevances pour les années précédentes lié aux renégociations dues à la pandémie de Covid-19. Après déduction du cash flow provenant des investissements de CHF 4.3 millions (exercice précédent CHF 5.1 millions), le cash flow disponible s'élève à CHF 14.0 millions (exercice précédent CHF 5.5 millions).

Bilan

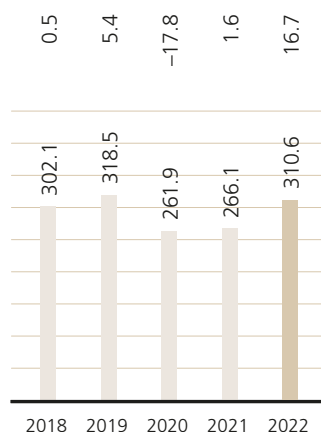
Le total du bilan a diminué de CHF 26.1 millions au cours de l'exercice 2022 pour atteindre CHF 189.4 millions. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des liquidités et des placements à terme ainsi que par la nette diminution des passifs de régularisation.

La position de trésorerie nette s'élève à CHF 53.3 millions à la fin de l'année 2022, ce qui correspond à une diminution de CHF 19.1 millions par rapport à la fin de l'année 2021, due au paiement des dividendes et au retard de paiement des redevances mentionné ci-dessus. Les fonds propres s'élèvent à CHF 91.2 millions, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 48.2%.

Revenus publicitaires

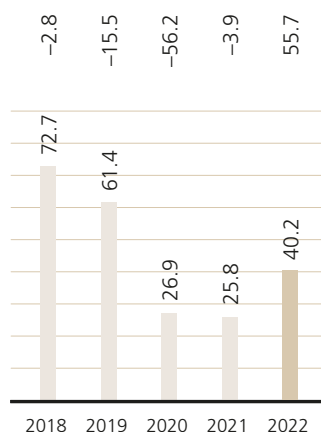
CHF millions

Variation par rapport à l'exercice précédent en %



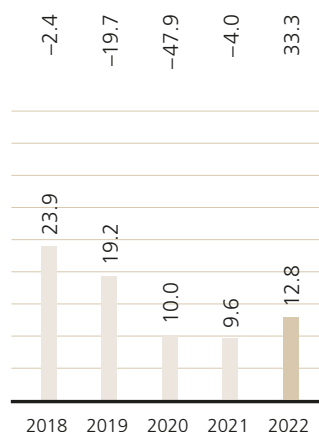
EBITDA

CHF millions



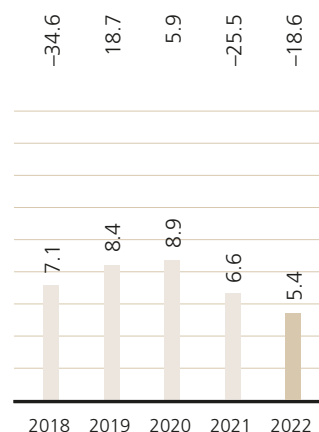
Marge EBITDA

Pourcentage des recettes d'exploitation



Investissements en immobilisations corporelles

CHF millions



Les chiffres clés

Groupe APG|SGA comparaison sur 5 ans

		2022	2021	2020	2019	2018
Bilan						
Immobilier	CHF millions	25.9	27.4	29.1	32.6	33.9
Supports publicitaires	CHF millions	20.0	22.4	23.5	22.4	21.5
Actif circulant	CHF millions	108.9	128.6	121.2	103.9	109.6
Liquidités nettes	CHF millions	53.3	72.4	66.3	41.8	60.1
Capitaux propres	CHF millions	91.2	101.7	89.4	77.1	96.2
Total du bilan	CHF millions	189.4	215.5	205.3	192.9	201.7
– Variation exercice précédent		–12.1%	5.0%	6.4%	–4.4%	–14.9%
Compte de profits et pertes						
Revenus publicitaires	CHF millions	310.6	266.1	261.9	318.5	302.1
– Suisse	CHF millions	297.2	251.6	250.9	304.0	287.2
– International	CHF millions	13.4	14.6	11.0	14.5	14.9
Recettes d'exploitation (RE)	CHF millions	314.1	269.5	269.5	320.2	304.6
Redevances et commissions	CHF millions	190.4	169.7	164.6	165.0	139.4
	en % RE	60.6%	63.0%	61.1%	51.5%	45.8%
Frais de personnel	CHF millions	53.1	48.4	51.4	61.6	61.4
	en % RE	16.9%	18.0%	19.1%	19.3%	20.1%
Amortissements des immobilisations corporelles	CHF millions	9.1	9.0	9.3	8.8	10.8
	en % RE	2.9%	3.3%	3.4%	2.7%	3.5%
Amortissements des immobilisations incorporelles	CHF millions	1.7	1.5	1.3	1.3	2.4
	en % RE	0.5%	0.6%	0.5%	0.4%	0.8%
EBITDA	CHF millions	40.2	25.8	26.9	61.4	72.7
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF millions	29.4	15.3	16.3	51.3	59.5
Résultat net du groupe	CHF millions	23.4	12.7	13.2	41.8	47.2
Flux de trésorerie						
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF millions	18.3	10.6	32.7	49.8	49.4
Cash flow disponible	CHF millions	14.0	5.5	25.8	41.6	41.6
Ratios						
Marge EBITDA	en % RE	12.8%	9.6%	10.0%	19.2%	23.9%
Résultat d'exploitation (marge EBIT)	en % RE	9.4%	5.7%	6.1%	16.0%	19.5%
Résultat net du groupe	en % RE	7.4%	4.7%	4.9%	13.1%	15.5%
Cash flow provenant des activités d'exploitation	en % RE	5.8%	3.9%	12.1%	15.6%	16.2%
ROE		24.2%	13.3%	15.9%	48.3%	43.6%
Investissements						
Supports publicitaires	CHF millions	3.8	4.4	7.8	6.4	5.2
Autres immobilisations corporelles	CHF millions	1.6	2.2	1.1	1.9	1.8
Immobilisations incorporelles et financières	CHF millions	0.1	7.2	0.0	0.0	2.8
Collaborateurs (Base : équivalent plein temps 100%)		481	483	491	507	500

Explication des termes financiers voir page 46

Evolution de l'action

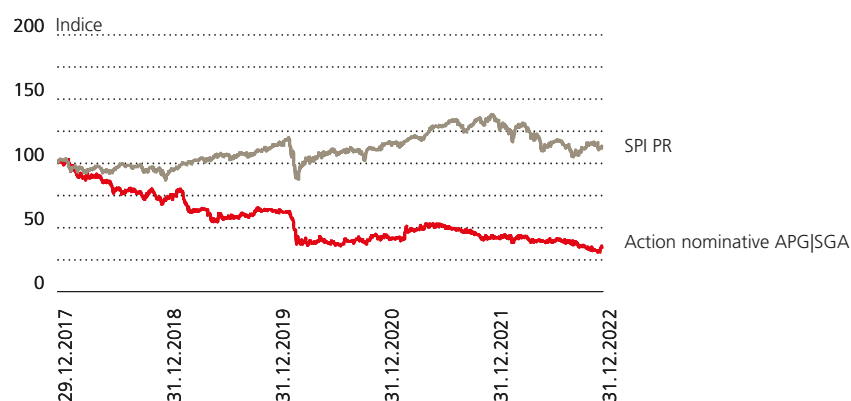
		2022	2021	2020	2019	2018
Chiffres clés par titre						
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF	9.80	5.13	5.45	17.11	19.86
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF	6.09	3.54	10.90	16.62	16.47
Résultat net du groupe	CHF	7.81	4.23	4.42	13.95	15.74
Capitaux propres actionnaires APG SGA SA	CHF	30.46	33.98	29.84	25.73	32.11
Distribution	CHF	11.00 ²	11.00	0.00	0.00	20.00
Taux de distribution ¹		140.8%	260.0%	0.0%	0.0%	127.1%
Données relatives au cours						
Cours boursier haut/bas	CHF	203.0/141.5	247.5/178.0	288.5/155.2	361.0/243.0	465.0/303.3
Cours boursier en fin d'année	CHF	160.5	199.0	197.4	284.0	330.0
Rendement de la distribution ³		6.9%	5.5%	0.0%	0.0%	6.1%
Capitalisation boursière ³	CHF millions	481.5	597.0	592.2	852.0	990.0
– par rapport aux capitaux propres		5.3	5.9	6.6	11.0	10.3
– par rapport aux recettes d'exploitation		1.5	2.2	2.2	2.7	3.3
P/E ratio ³		20.6	47.0	44.7	20.4	21.0

¹ Distribution sur actions propres incluse

² Proposition à l'Assemblée générale

³ Base cours boursier au 31.12.

Evolution du cours depuis le 31 décembre 2017



Source : SIX Swiss Exchange AG

Evolution des affaires

SUISSE

Avec CHF 297.2 millions en 2022, les revenus publicitaires ont été dans l'ensemble supérieurs de 18.1% à ceux de l'année précédente. Après un début d'année très vigoureux – et ce après la levée complète des mesures de lutte contre la Covid-19 – la croissance s'est affaiblie au deuxième semestre. En novembre et décembre, les chiffres d'affaires ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison des répercussions de la guerre en Ukraine sur l'inflation, le moral des consommateurs et l'approvisionnement en énergie.

Selon MediaFocus, tous les médias hors domicile recensés en Suisse ont enregistré en 2022 une croissance totale de 13.1% de la pression publicitaire brute (sans tenir compte des rabais ou des conditions particulières). L'augmentation de plus de 18% des revenus publicitaires nets d'APG|SGA permet de conclure que cette dernière a de nouveau gagné des parts de marché sur le marché très disputé de la publicité extérieure au cours de l'exercice.

Alors que pour APG|SGA, les investissements publicitaires de secteurs d'activité comme la grande distribution, les banques, les caisses-maladie et les manifestations artistiques et culturelles ont évolué positivement sur l'ensemble de l'année 2022, les dépenses publicitaires de la branche automobile en particulier ont continué d'évoluer à un niveau inférieur à la moyenne en raison de problèmes de livraison persistants.

Dans le domaine de la publicité sur les zones de promotion, dans et sur les moyens de transport et dans les aéroports, les chiffres d'affaires ont connu une reprise plus modérée en raison d'une croissance plus lente de la fréquentation et d'une part plus importante de réservations de surfaces annuelles. En revanche, la demande d'offres à fort impact sur de grandes surfaces à des emplacements de premier ordre dans les aéroports, à la montagne et dans les villes a rapidement augmenté au cours de l'année. Dans ce contexte, APG|SGA a pu s'assurer les droits de commercialisation temporaires d'un « MegaPoster » d'une surface de plus de 172m² à un emplacement exclusif sur la Paradeplatz à Zurich.

Les offres numériques, mais aussi les offres analogiques, sont toujours très demandées

En 2022, les chiffres d'affaires de l'offre analogique ont évolué de manière très positive. Au total, notre organisation logistique interne APG|SGA a traité plus de 716 500 affiches dans les formats standard « F4 », « F200 », « F12 » et « F24 » et les a posées à un degré de qualité élevé.

Les chiffres d'affaires de nos supports publicitaires numériques ont également connu une évolution générale favorable. Cela s'explique d'une part par le fait qu'APG|SGA a mis à la disposition des annonceurs un portefeuille numérique de plus en plus large et, d'autre part, par le fait que les annonceurs et leurs agences apprécient la brièveté et la souplesse de la réservation et de la diffusion des médias extérieurs numériques.



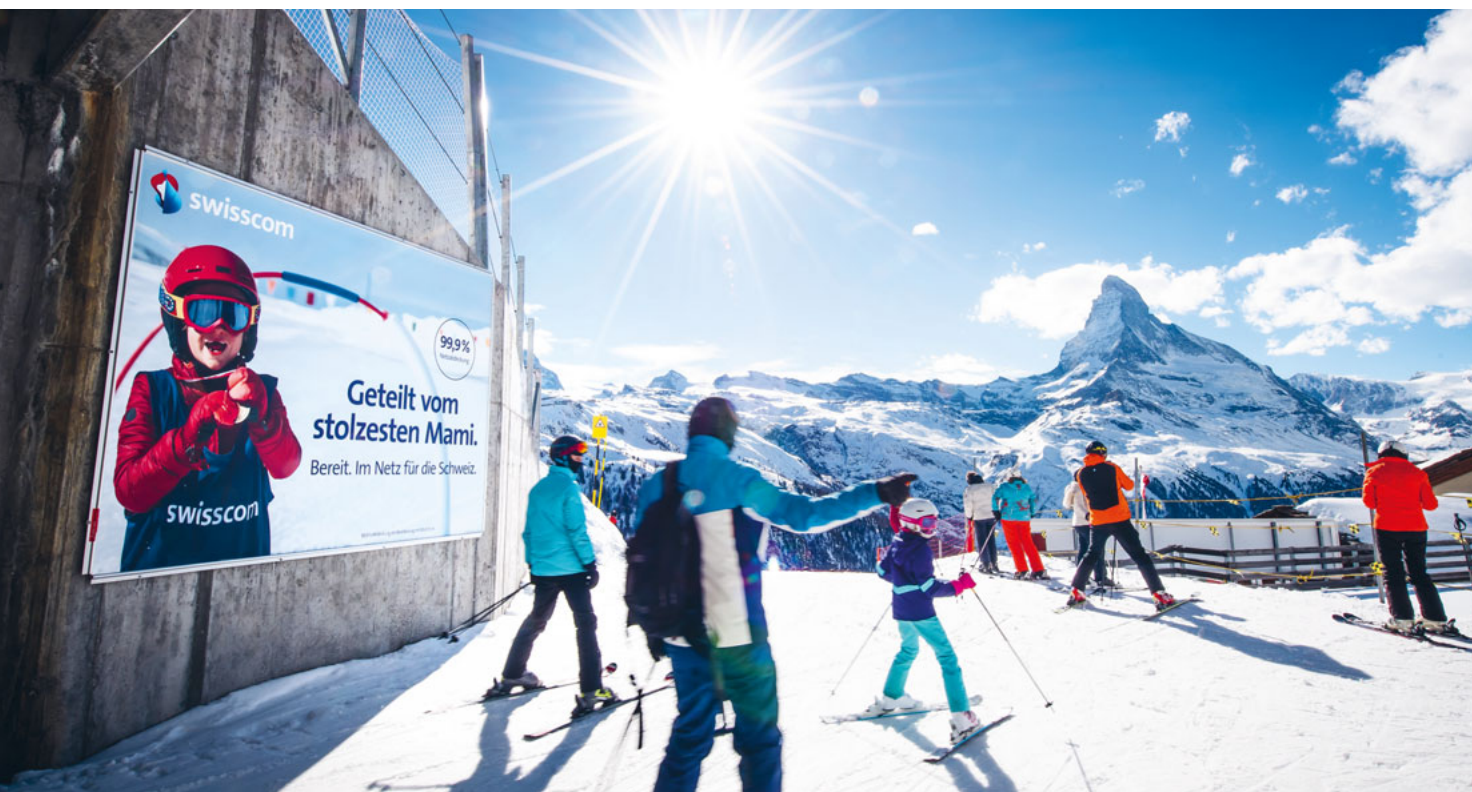
« Nous faisons preuve de continuité en matière de durabilité et nous nous sommes engagés sur une voie ambitieuse de réduction des émissions de CO₂. L'excellente note A- dans le classement CDP montre que nous sommes sur la bonne voie. »

Andres Trautmann
Chef de la durabilité, APG|SGA



En haut – Les messages publicitaires grand format sur des sites de premier plan – comme ici sur le domaine skiable de Zermatt – connaissent une demande accrue.

En bas – Impact pur avec le « MegaPoster » éclairé sur la prestigieuse Paradeplatz à Zurich sur une surface de plus de 172m².



Cette évolution positive a malheureusement été ternie vers la fin de l'année, car la menace de pénurie d'électricité et les appels correspondants à économiser l'électricité ont conduit certains annonceurs à renoncer à la publicité sur écran. Du côté d'APG|SGA, nous avons mis nos écrans hors service une heure de plus la nuit début octobre dans le cadre d'une autolimitation volontaire et avons également pris de nombreuses mesures sur les sites pour réduire la consommation d'énergie. Parallèlement, une campagne d'information a été lancée sur le marché pour montrer, faits à l'appui, que la publicité extérieure tant analogique que numérique, en tant que média multidentitaire est de loin le moyen publicitaire qui produit le moins d'émissions de CO₂ – et que la consommation d'électricité est faible par rapport à d'autres formes de publicité individualisées.

Développement ciblé et souplesse accrue du numérique hors domicile (DOOH)

En 2022, APG|SGA a continué d'investir dans le développement numérique et dans une souplesse accrue de ses offres. Ainsi, de nouveaux « ePanels » ont été installés au cours de l'année à Aarau, Berne, Thoun, Zurich ainsi qu'à Genève Cornavin.

ChannelOOH!, l'offre exclusive d'APG|SGA en matière de communication par images animées, a été rendue encore plus souple en 2022 avec la possibilité de réservation journalière. Ainsi, le groupe cible attractif et pertinent pour la publicité des 15-49 ans peut être atteint encore plus efficacement sur plus de 680 « ePanels » et « eBoards » sélectionnés dans toutes les régions du pays. Ce chiffre comprend tous les « Rail ePanels » et « City ePanels ».



« La publicité extérieure est fascinante, dynamique et innovante. En collaboration avec nos annonceurs, nous élaborons et mettons en œuvre des idées créatives de manière efficace. »

Peer Kleinfeldt
Key Account Manager, APG|SGA

En collaboration avec l'aéroport de Zurich, 10 nouveaux « XXL eBoards » ont été mis en service. De plus, début 2023, 44 nouveaux « Airport ePanel », concentrés côté piste, sont venus s'y ajouter. Ceux-ci seront commercialisés dans un nouveau réseau numérique, avec un total de 12 réseaux sur 234 écrans.

Dans le cadre de la collaboration fructueuse avec le Hallenstadion de Zurich, qui a été prolongée à long terme en 2022, l'offre de surfaces existante est constamment étoffée. A l'avenir, une numérisation complète de l'arène événementielle la plus réussie et la plus grande de Suisse, qui accueille plus d'un million de visiteurs par an, est prévue.

Dans le cadre d'un appel d'offres, APG|SGA a remporté le marché exclusif en tant que partenaire pour le « Schindler Media Network » en Suisse. Dans une première phase, environ 150 écrans seront installés d'ici au printemps 2023 dans les ascenseurs d'hôtels situés dans des régions touristiques et de montagne de toute la Suisse et serviront de plate-forme publicitaire et de communication pour les clients de l'hôtel. En tant que numéro un du marché de la publicité extérieure, APG|SGA ouvre un nouveau chapitre numérique avec la commercialisation des écrans dans les ascenseurs de Schindler. Grâce à nos investissements dans des plates-formes numériques comme APG|SGA easy ou Programmatic, APG|SGA est en mesure de proposer aux annonceurs nationaux mais aussi locaux, outre ses plus de 1 000 « ePanels » et « eBoards » de grande surface, d'autres surfaces publicitaires numériques de manière simple, souple et automatisée.



En haut – Dans les zones d'arrivée de l'aéroport de Zurich, 32 « XXL eBoards » au total sont installés et suscitent une grande attention de la part de tous les passagers arrivant d'Europe et d'outre-mer.

En bas – Le Hallenstadion est la plus grande arène événementielle de Suisse et celle qui connaît le plus grand succès, avec plus d'un million de visiteurs par an. Il offre une surface numérique attrayante.



En haut – Avec son offre numérique unique dans toutes les régions – ici à Lugano – APG|SGA est l'entreprise suisse numéro un également pour le DOOH.

En bas – Avec plus de 100 000 surfaces, APG|SGA offre un large portefeuille de possibilités publicitaires attrayantes sur et dans les transports publics de toute la Suisse.



Evolution positive des solutions programmatiques et de la plate-forme de commerce électronique

Le DOOH programmatique, avec la possibilité de diffusions précises en lieu et en temps, visant un groupe cible, est de plus en plus demandé par les clients. Cette forme de ciblage devrait devenir encore plus importante à l'avenir, raison pour laquelle APG|SGA investit dans les données et les outils correspondants. Au cours de l'exercice sous revue, 142 campagnes ont déjà été réalisées via la SSP (Supply Side Platform) VIOOH. Cela correspond à un doublement par rapport à 2021 et le chiffre d'affaires a également augmenté de plus d'un tiers. Dans l'intervalle, plus de 1 500 écrans (dont plus de 640 « TrafficMediaScreens ») peuvent être réservés de manière programmatique.

Dans le domaine de la publicité mobile, APG|SGA a renforcé son portefeuille aymo avec deux nouveaux produits, ce qui lui a permis d'augmenter son chiffre d'affaires de 22% au cours de l'exercice écoulé. Avec « aymo GeoTarget » et « aymo Audience-Target », APG|SGA propose des solutions de ciblage mobile qui répondent aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises (PME). Il est ainsi possible d'atteindre efficacement les groupes cibles souhaités dans une zone de chalandise définie, même avec de petits budgets.

Les outils conçus dans le cadre de la plate-forme de commerce électronique ont connu un vif succès durant l'exercice écoulé. Ainsi, 1 013 annonceurs ont déjà planifié et réservé leurs

campagnes d'affichage analogiques et numériques en ligne. L'environnement est optimisé en permanence, de sorte que notre offre de libre-service sera encore plus attrayante à l'avenir – également pour les annonceurs et les agences disposant de budgets plus élevés.

Consolidation du large portefeuille de contrats et nouveaux partenariats

En 2022 également, de nombreuses nouvelles surfaces analogiques et numériques de grande qualité ont été mises à disposition sur le domaine privé et de nombreuses prorogations de contrats ont été conclues. Au total, nous disposons en Suisse d'un portefeuille stable et garanti à long terme de plus de 7 000 contrats avec les pouvoirs publics et les propriétaires fonciers privés. Il est réjouissant de constater que, dans le cadre d'un appel d'offres de la ville de Locarno – troisième ville et important centre culturel et touristique du Tessin – APG|SGA s'est assuré les droits de commercialisation et de gestion exclusives pour toutes les surfaces des abribus ainsi que pour d'autres surfaces d'affichage. Dans la ville de Zurich, l'offre de surfaces d'affichage analogiques a pu être préservée dans le cadre de différents appels d'offres et sept colonnes tournantes lumineuses, appelées « Startower », ont été acquises. Nous avons également obtenu des TPF (Transports publics fribourgeois) l'adjudication pour la poursuite de la commercialisation des formats analogiques intérieurs et extérieurs.



« Notre autopromotion visait les PME et invitait, avec différents sujets, à utiliser les surfaces d'affichage d'APG|SGA comme vitrine auprès du public. »

Céline Bachmann
Marketing Communication Manager,
APG|SGA



Comme mentionné dans le rapport de gestion de l'année dernière, une décision de justice a été demandée concernant BernMobil au sujet d'un éventuel déséquilibre contractuel dû à une baisse des fréquences à la suite de la pandémie de Covid-19. Au cours de l'exercice sous revue, un accord a été trouvé avec BernMobil sous la forme d'une transaction judiciaire devant le tribunal de commerce de Berne. En outre, l'option de prorogation du contrat a été exercée.

Un accord a pu être trouvé avec CFF Immobilier sur la levée anticipée d'une option de prolongation de la durée de tous les contrats. Au cours de l'exercice sous revue, on a en outre appris que le recours d'un concurrent concernant la procédure d'appel d'offres des CFF, en suspens depuis un certain temps, avait été rejeté par le Tribunal administratif fédéral. Il ne sera pas non plus porté devant une instance supérieure, ce qui apporte aux CFF et à APG|SGA une sécurité de planification et d'investissement à long terme.

Lancement d'un système de prix avancé et répondant aux besoins du marché

Afin de réduire la complexité et d'augmenter encore l'attractivité et la souplesse de nos offres analogique et numérique, nous avons travaillé intensivement l'année dernière sur un modèle de prix et de conditions avancé et répondant aux besoins du marché,

qu'APG|SGA a lancé le 1er janvier 2023. Dans le domaine des surfaces publicitaires analogiques, le modèle de prix a été simplifié de manière significative. Pour le numérique hors domicile, APG|SGA adapte systématiquement le modèle à des prix fixes et extrêmement attractifs pour mille contacts (PMC), afin de permettre la comparaison sur le marché des images animées. En outre, les rabais pour les surfaces publicitaires analogiques et numériques ont été étendus pour les annonceurs avec de nouvelles possibilités attrayantes.

Swissplakat sur la voie d'une forte croissance grâce à une spécialisation claire

Notre filiale Swissplakat SA, qui dispose d'un portefeuille purement analogique comprenant au total 1 200 surfaces frontales aux formats « F12 » et « F200 », a enregistré une croissance significative de son chiffre d'affaires en 2022 et a pu acquérir de nombreux emplacements d'affichage supplémentaires à des endroits de premier choix sur le domaine privé. En outre, un nouveau système de réservation a été mis en place, ce qui simplifie considérablement la planification et la réservation.



« Avec le programme international de soutien « Nurture », nous offrons aux start-up innovantes un mentorat et des solutions hors domicile complètes pour une grande visibilité et une grande notoriété. »

Lina Belinska

Key Account Manager International,
APG|SGA



En haut – Publicité programmatique sur les « ePanels » et « eBoards » d'APG|SGA. La start-up TREE GUM a ainsi réussi à orienter son offre avec précision sur des flux de pendulaires et des groupes cibles.

En bas – Avec plus de 1 200 surfaces frontales analogiques au total, situées aux meilleurs endroits dans des régions sélectionnées de Suisse alémanique, Swissplakat complète de manière optimale l'offre nationale d'APG|SGA.



SERBIE

La filiale Alma Quattro d.o.o. a contribué à hauteur de 4.3% au chiffre d'affaires du groupe au cours de l'exercice 2022. L'année 2022 a également été influencée en Serbie par la guerre en Ukraine. Celle-ci a non seulement entraîné une inflation très élevée et des augmentations massives des prix de l'énergie, mais aussi des tensions supplémentaires à la frontière avec le Kosovo. Malgré ces circonstances difficiles, les recettes publicitaires ont pu être maintenues en monnaie locale. Sur la base du franc suisse, une baisse de 8.0% a été enregistrée en raison de l'affaiblissement du dinar serbe.

Alma Quattro dispose d'un inventaire publicitaire comprenant au total plus de 4 600 surfaces publicitaires situées à des endroits très attrayants, principalement dans les villes de Belgrade, Novi Sad, Niš, Valjevo, Čačak, Užice et Kragujevac.

L'exercice en Serbie a en outre été marqué par la procédure d'arbitrage internationale en cours, qui oppose APG|SGA et Alma Quattro à l'Etat serbe. Comme nous l'avons déjà signalé l'année précédente, un concurrent local avait obtenu en 2020 une concession pour l'exploitation de supports publicitaires de la part de la ville de Belgrade, malgré un contrat exclusif à long terme en cours entre Alma Quattro et la ville. Du point de vue d'APG|SGA et d'Alma Quattro, cette situation est contraire au droit international. La procédure, toujours en cours, est très lourde sur le plan administratif et, en raison de l'insécurité juridique, Alma Quattro a stoppé les investissements dans la poursuite de l'extension de son offre.



« Malgré les turbulences politiques et économiques, nous avons réussi à obtenir un bon résultat. Nous en tirons la certitude qu'en tant qu'équipe, nous pouvons relever tous les défis. »

Sanja Pešić

Chief Executive Officer, Alma Quattro



En haut – Les nombreux panneaux d'affichage classiques sont de plus en plus souvent dotés de formes spéciales accrocheuses. Ils offrent ainsi des informations et des divertissements dans toute la Serbie.

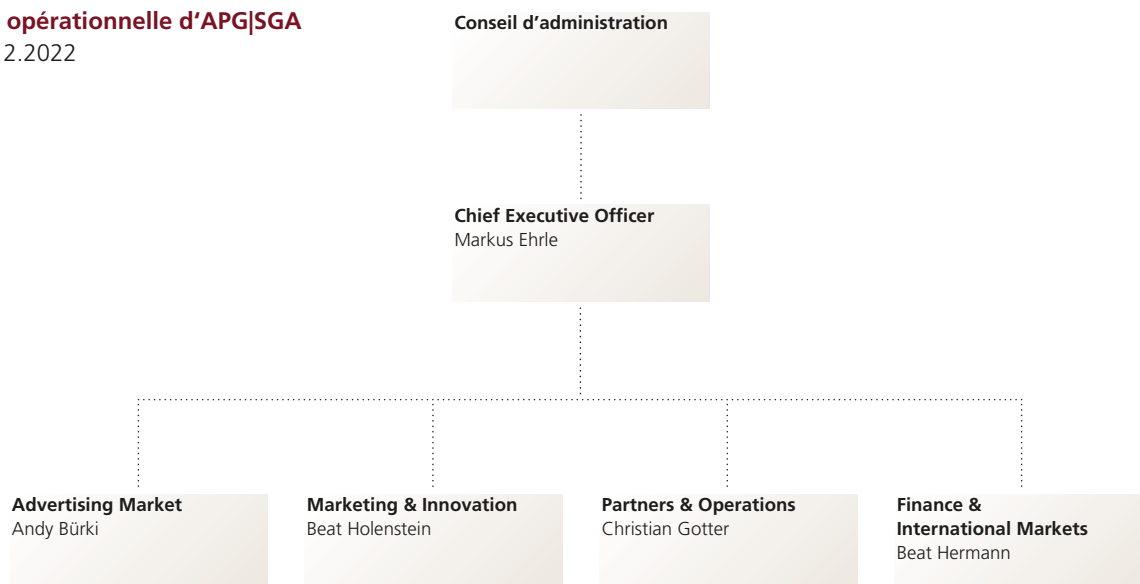
En bas – Depuis près de trois décennies, Alma Quattro équipe la capitale Belgrade d'abribus modernes et les commercialise avec créativité et succès.



Gouvernement d'entreprise

Structure opérationnelle d'APG|SGA

Etat : 31.12.2022



Structure du groupe et actionnariat

Introduction

Les principes et règles relatifs à la direction et au contrôle de l'ensemble du groupe APG|SGA sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine régulièrement ces documents et, le cas échéant, les adapte aux circonstances nouvelles. Les statuts d'APG|SGA SA peuvent être consultés sur le site www.apgsa.ch/statuts. Le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration peuvent être consultés sous www.apgsa.ch/corporate-governance. Les informations présentées ici sont conformes à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise de la SIX Swiss Exchange.

Société cotée

Société, siège social : APG SGA SA, Genève
Capitalisation boursière au 31.12.2022 : CHF 481.5 millions
Lieu de cotation : SIX Swiss Exchange
Numéro de valeur : 1 910 702
ISIN : CH0019107025
Symbole : APGN

Participations

La liste des participations se trouve dans le rapport financier (cf. page 47) à la page 26.

Participations croisées

Le groupe APG|SGA n'a aucune participation croisée avec d'autres sociétés concernant les voix ou le capital.

Actionnaires importants¹

	Actions selon déclarations au 31.12.2022	en %	Actions selon déclarations au 31.12.2021	en %
JCDecaux SE, Neuilly-sur-Seine (F) ²	900 000	30.00 ⁴	900 000	30.00 ⁴
Pargesa Asset Management S.A., Luxembourg / Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Rotterdam (NL) ³	758 888	25.30 ⁴	758 888	25.30 ⁴
Pictet Asset Management SA, Genève (CH)	149 650	4.99 ⁴	143 664	4.79 ⁴
Polymedia Holding AG, Markus et Andreas Scheidegger, Berne (CH)	98 644	3.29 ⁴	98 334	3.28 ⁴

¹ Au moins 3% du capital-actions, sous forme d'actions et/ou de droits d'acquisition ou d'aliénation d'actions. Ces informations se fondent sur les déclarations des actionnaires conformément aux art. 120 ss de la LIMF jusqu'au 31.12.2022, sous réserve d'indications divergentes. Toutes les notifications publiées se trouvent sur <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>.

² JCDecaux SE, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (F), est contrôlée par JCDecaux Holding, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (F), dont les actionnaires sont :

- la famille Decaux, soit Jean-François Decaux (Londres/GB), Jean-Charles Decaux (Neuilly-sur-Seine/F), Jean-Sébastien Decaux (Milan/IT), Jean-Pierre Decaux (Paris/F) et Danielle Decaux (Neuilly-sur-Seine/F) ;
- JFD Investissements (Luxembourg/L) et JFD Participations (Luxembourg/L), sociétés entièrement contrôlées par Jean-François Decaux ;
- Open 3 Investimenti (Uccle/B), société entièrement contrôlée par Jean-Sébastien Decaux.

³ L'ayant droit économique est Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Rotterdam (NL). Pour des renseignements détaillés sur le rapport entre Stichting Administratiekantoor Bierlaire et Pargesa Asset Management, voir : <https://apgsa.ch/controlling.structure>

⁴ Nombre d'actions selon le registre des actions au 31.12.2022, resp. au 31.12.2021

Structure du capital**Capital ordinaire, autorisé et conditionnel**

Au 31.12.2022, le capital-actions d'APG|SGA SA s'élève à CHF 7 800 000. Il est entièrement libéré et composé de 3 000 000 d'actions nominatives d'une valeur de CHF 2.60 chacune. Au 31.12.2022, APG|SGA SA ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

Au 31.12.2022, les capitaux propres consolidés s'élevaient à CHF 91.2 millions (2021 : CHF 101.7 millions ; 2020: CHF 89.4 millions). Des détails relatifs à l'évolution des capitaux propres sont donnés dans les rapports de gestion correspondants : pour les exercices 2022/2021 page 45 du présent rapport, pour les exercices 2021/2020 page 45 du rapport 2021. Le Rapport de gestion 2021 peut être consulté sous www.apgsa.ch/rapport.

Actions, bons de participation et bons de jouissance

Les actions d'APG|SGA SA sont des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.60 par titre. A chaque action correspond une voix. Toutes les actions ouvrent droit au même dividende, hormis les actions propres qui ne donnent pas lieu à un versement. Aucun actionnaire ne bénéficie de droits préférentiels.

APG|SGA SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Registre des actions

Toute action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix.

L'inscription avec droit de vote peut être refusée pour les motifs suivants :

- un acquéreur, malgré la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'il a acquis et détient les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- la reconnaissance de l'acquéreur pourrait empêcher la société de présenter la preuve requise par la législation fédérale concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Emprunts convertibles et options

Il n'a pas été émis d'emprunts convertibles. Il n'existe pas de programme d'options pour les collaborateurs ou les membres du Conseil d'administration.

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration, activités et intérêts
Le Conseil d'administration d'APG|SGA SA est composé de six membres.

Membres	Membre depuis	Expiration du mandat
Daniel Hofer, président	2014	2023
Xavier Le Clef, vice-président	2015	2023
Maya Bundt	2020	2023
Jolanda Grob	2020	2023
Stéphane Prigent	2015	2023
Markus Scheidegger	2000	2023
Secrétariat général		
Julia Gerdes		



Daniel Hofer



Xavier Le Clef

En dehors des responsabilités qu'ils assument pour APG|SGA SA et, le cas échéant, pour d'autres sociétés ou entités du groupe, les membres du Conseil d'administration exercent d'autres fonctions, dont APG|SGA SA a été informée, au sein de corporations, fondations ou établissements importants suisses ou étrangers, ainsi que des fonctions officielles et mandats politiques.

Daniel Hofer (1963)
Président, administrateur non exécutif.
Suisse, titulaire d'un Master of Business Administration (University of Rochester, New York/USA) et d'un Doctorate of Business Administration (University of South Australia, Adelaide/AUS). Membre du Group Executive Board de JCDecaux SE, Paris (F) et CEO pour la région Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale ainsi que pour l'Asie centrale avec des filiales dans 14 pays. De 2010 à 2014, CEO d'APG|SGA SA. De 2006 à 2010, membre de la direction du groupe médias NZZ et directeur de la maison d'édition NZZ AG. De 2002 à 2005, CEO de la division internationale et membre de la direction du groupe de Publi-Groupe SA. Auparavant, nombreuses années à exercer des fonctions dirigeantes dans le secteur de la commercialisation des médias en Suisse. Président, vice-président et membre du conseil d'administration de différentes entreprises de JCDecaux SE ou de sociétés dont JCDecaux SE détient des participations. De 2008 à 2012, président de IAA International Advertising Association, Swiss Chapter. Président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse de 2010 à 2017. Ancien membre du conseil d'administration de KS/CS Communication Suisse. Vice-président de l'organisation interprofessionnelle internationale WOO (World Out of Home Organization) de 2011 à 2014 et depuis 2017.

Xavier Le Clef (1976)
Vice-président, administrateur non exécutif.
Belge, Master en sciences économiques appliquées de la Solvay Brussels School of Economics and Management et Master of Business Administration de la Vlerick Business School, Belgique. Formation complémentaire centrée sur la finance à l'Institut européen d'administration des affaires, INSEAD (F). Carrière débutée chez Arthur D. Little (2000–2006) comme manager en Belgique, France et Allemagne. En 2006, rejoint la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP), Lovreval (B), chargé du suivi de divers dossiers industriels. Nommé en 2011 au conseil d'administration de la CNP, il en est CEO depuis 2015. Président ou membre du conseil d'administration de plusieurs participations cotées ou non cotées en bourse du groupe Frère.



Maya Bundt

Maya Bundt (1971)

Administratrice non exécutive.

Suisse et Allemande, titulaire d'un diplôme de géoécologie (Université de Bayreuth) et d'un doctorat en sciences de l'environnement/physique des sols (EPF Zurich). Depuis 2016, Head Cyber & Digital Solutions de Swiss Re Reinsurance et depuis 2021, Cyber Practice Leader au niveau du groupe. A occupé depuis 2003 au sein de Swiss Re divers postes de direction, notamment Chief of Staff Group Strategy (2013–2016) et Head IT Functional Management (2008–2013). Auparavant, de 2000 à 2003, Strategy Consultant du Boston Consulting Group. Depuis 2017, administratrice de la Valiant Bank, depuis 2022, administratrice de la Baloise et depuis 2022, membre du conseil de fondation du Cyber Peace Institute. Directrice du Cyber Resilience Chapter de la Swiss Risk Association. Membre de la commission cybersécurité de digitalswitzerland et partenaire de « Governance of Digital Risks » à l'International Center for Corporate Governance.

Jolanda Grob (1973)

Administratrice non exécutive.

Suisse, titulaire d'un master en psychologie et pédagogie (Université de Fribourg). A suivi diverses formations postuniversitaires (Leadership, People Development, Coaching, Change Management, Strategic Workforce Planning). Depuis 2018, Chief Human Resources Officer Switzerland de la Zurich compagnie d'assurances SA. A occupé depuis 2010 au sein du Zurich Insurance Group divers postes de direction au niveau mondial, notamment en qualité de Global Head of Employee Research & Engagement et de Global HRBP. De 2005 à 2009, a été Head of International Learning, Development & Talent Management chez Amgen. De 1999 à 2005 a occupé divers postes de direction des ressources humaines au sein de Coca-Cola Suisse, Unilever et Deloitte & Touche.



Jolanda Grob



Stéphane Prigent

Stéphane Prigent (1961)

Administrateur non exécutif.

Français, diplômé de l'École des hautes études commerciales, HEC, Paris (F). Entrée chez JCDecaux SE, Paris (F) en 1994 comme controlling director France, à partir de 2002 corporate financial controller, puis corporate finance director depuis 2011. Egalement président de JCDecaux Europe Holding, JCDecaux Asie Holding, JCDecaux Amérique Holding et JCDecaux Afrique Holding. Expert reconnu du controlling, il a occupé pendant plus de 30 ans des fonctions de corporate controlling au niveau international, dont 6 ans chez Xerox France de 1984 à 1990, 5 ans chez SC Johnson France de 1990 à 1994, où sa dernière fonction était financial controller pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, et plus de 25 ans au sein du groupe JCDecaux.

Markus Scheidegger (1965)

Administrateur non exécutif.

Suisse, études de droit et diplôme d'avocat du canton de Berne (1993). Début de carrière professionnelle au sein de la division fiscalité et droit d'ATAG Ernst & Young AG, Berne (1993–1995). Avocat indépendant depuis 1995. Depuis 1996, membre du conseil d'administration de Polymedia Holding AG, Muri bei Bern. Depuis 2002 président du conseil d'administration de Uldry AG, Hinterkappelen. Membre du conseil d'administration de diverses PME suisses.



Markus Scheidegger

Election et durée du mandat

Selon les statuts, le Conseil d'administration est composé de trois à sept membres. Ils sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an, au terme duquel ils sont rééligibles indéfiniment. Les administrateurs achèvent en principe leur mandat lors de l'Assemblée générale qui suit leur 71^{ème} anniversaire. Une prolongation au-delà de cette date est possible dans la mesure où elle permet d'assurer la continuité au sein du Conseil d'administration.

Organisation interne

Conformément à la législation et aux statuts, le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé du groupe. Il est habilité à prendre des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale par la loi et les statuts ou qu'il n'a pas délégués à d'autres organes par décision ou par voie de règlement. Au moyen de décisions prises à la majorité, il fixe les lignes directrices stratégiques, organisationnelles, financières et comptables qui doivent être suivies par le groupe APG|SGA. En cas d'égalité des voix, la voix du président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, autrement dit une fois par trimestre. Tout administrateur peut demander au président de convoquer une séance. Pendant l'exercice 2022, le Conseil d'administration a tenu 5 séances ordinaires (en février, mars, avril, septembre et décembre), auxquelles ont participé régulièrement aussi des membres de la direction d'entreprise. Les membres de la direction d'entreprise n'ont en principe pas de droit de participation ou d'intervention. La durée moyenne des séances est d'une demi-journée à une journée. En règle générale, le Conseil d'administration a siégé au complet lors des séances.

Deux organes permanents ont été institués pour assister le Conseil d'administration dans ses travaux : un comité de contrôle et un comité de rémunération. Leurs charges et compétences sont définies dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ces organes ont avant tout une fonction d'appréciation, de conseil et de surveillance. Dans certains cas particuliers, et sur délégation du Conseil d'administration, ils ont aussi des compétences décisionnelles. Dans les domaines qui leur ont été attribués, les comités préparent les travaux du Conseil d'administration et l'informent directement de toute question importante.

Le comité de contrôle se compose de Stéphane Prigent (président) et Maya Bundt. Sa mission est la suivante :

- s'assurer de l'indépendance de la révision externe et veiller à son efficacité ;
- contrôler la gestion des risques, sur les plans financier et opérationnel ;

- contrôler l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne ;
- fixer les critères de gestion de la trésorerie et la politique immobilière ;
- examiner les comptes intermédiaires et annuels consolidés avant leur présentation au Conseil d'administration.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de contrôle a tenu 3 séances ordinaires (en février, juillet et novembre), auxquelles le CEO et le CFO ont aussi participé. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention. Une séance s'est tenue en présence de l'organe de révision externe. Chaque séance a duré une demi-journée.

Conformément à l'art. 28 des statuts, l'Assemblée générale élit chaque année les membres du comité de rémunération. Ce comité se compose actuellement de Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Sa mission est la suivante :

- examiner la politique salariale ;
- examiner les critères de sélection des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner les conditions essentielles de leur engagement ;
- examiner les propositions de rémunération et de participation des membres de la direction d'entreprise ;
- examiner l'évolution du management et planifier la succession.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de rémunération a tenu 2 séances (en février et novembre). Ces séances ont duré chacune une demi-journée. Le CEO et le CFO ont aussi participé aux séances du comité de rémunération. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention.

Soucieux d'améliorer en permanence son travail, le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation.

Répartition des compétences entre

le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Le Conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui lui sont attribués par la législation, les statuts et le règlement d'organisation. Conformément à l'art. 716a CO et à l'art. 27 des statuts et en complément de ces dispositions, les missions suivantes, en particulier, relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration :

- définition des stratégies commerciale et financière du groupe APG|SGA ;
- adoption des budgets annuels de vente, de dépenses et d'investissements du groupe APG|SGA ;
- constitution, acquisition, vente, dissolution ou fusion de filiales ;
- exercice du droit de vote dans les Assemblées générales des filiales de la société et élaboration de recommandations destinées aux personnes physiques qui représentent la société

- au sein du Conseil d'administration ou d'un autre organe d'une filiale ;
- conclusion de contrats de prêt (que ce soit en tant que prêteur ou en tant qu'emprunteur), de cautionnement ou de toute autre forme de garantie – à l'exception des contrats de concession – représentant un engagement de la société vis-à-vis de tiers excédant CHF 2 millions ;
- conclusion de contrats portant sur des objets non budgétés et dont le montant excède CHF 1 million.

Le Conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des affaires à la direction d'entreprise, placée sous la présidence du Chief Executive Officer. Celle-ci est responsable de toutes les affaires dont la compétence n'est pas attribuée à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction d'entreprise

Outre les tâches dévolues au comité de contrôle et au comité de rémunération, le Conseil d'administration est informé à chacune de ses séances des faits relatifs à la gestion, à la marche des affaires et au résultat. Il reçoit communication écrite et orale des données financières suivantes :

- états financiers trimestriels, semestriels et annuels (bilan, compte de profits et pertes) ;
- chiffres annuels du budget, comparaisons régulières des objectifs et des chiffres réels, prévisions ;
- plan pluriannuel annuel ;
- événements exceptionnels.

Une fois par an, la direction d'entreprise évalue la situation de risque du groupe selon un processus structuré. Cette situation est approuvée par le Conseil d'administration. Les risques stratégiques, opérationnels et financiers sont identifiés et évalués en fonction de leur portée et de leur probabilité. Si un risque est classé comme critique dans l'évaluation globale, des mesures efficaces sont définies pour prévenir sa survenance, réduire sa probabilité ou limiter son impact financier. Des processus de contrôle efficaces sont définis pour les processus opérationnels pertinents dans un système de contrôle interne. Les risques suivants ont été définis comme majeurs pour APG|SGA :

- contexte économique en ce qui concerne les redevances et redevances minimales contractuelles : l'intensité accrue de la concurrence et les contrats supposent des redevances plus élevées et de plus en plus souvent des redevances minimales. Une évolution économique défavorable, des budgets publicitaires en baisse ainsi que des interdictions de la publicité peuvent entraîner une baisse des revenus des ventes et une diminution de la rentabilité. En raison du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les

vagues de chaleur sont de plus en plus fréquents et peuvent entraîner une réduction temporaire de la mobilité générale, ce qui peut avoir un effet négatif sur la rentabilité de nos supports publicitaires ;

- sécurité, stabilité et fiabilité de l'infrastructure informatique : avec l'automatisation et la numérisation croissantes tout au long de la chaîne de valeur, la stabilité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique revêtent une importance fondamentale. En particulier, la protection de l'infrastructure informatique contre les cyberattaques est une priorité absolue.

L'évaluation a été approuvée par le Conseil d'administration le 09.12.2022.

En outre, le président du Conseil d'administration et le Chief Executive Officer entretiennent des contacts réguliers. Tout événement exceptionnel doit être notifié par les membres de la direction d'entreprise au Chief Executive Officer, qui en informe sans retard le président du Conseil d'administration. Si nécessaire, le président du Conseil d'administration participe aux réunions de la direction d'entreprise. Tout membre du Conseil d'administration peut, avec l'accord du président, demander des renseignements sur la marche des affaires ou exercer son droit de regard sur les livres et dossiers. Le Conseil d'administration désigne les collaborateurs ayant droit de signature. Le principe en vigueur est celui de la signature collective à deux.

Informations sur les périodes d'interdiction générale des transactions

Pendant les périodes d'interdiction des transactions, les collaborateurs et collaboratrices occupant des fonctions clés et disposant d'informations privilégiées ne sont pas autorisés à acquérir ou à vendre des actions d'APG SGA SA. A cet égard, le Conseil d'administration a édicté le 10.12.2021 un règlement concernant les délits d'initiés. Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent :

- du 1^{er} décembre jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres annuels ;
- du 1^{er} juin jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres semestriels.



Markus Ehrle



Beat Hermann



Andy Bürki

Management

Direction d'entreprise		depuis
Markus Ehrle (1965), suisse	Chief Executive Officer	2011
Beat Hermann (1969), suisse	Chief Financial Officer et International Markets	2012
Andy Bürki (1974), suisse	Advertising Market	2019
Claudia Fischbacher (1974), suisse	Ressources Humaines	2023
Christian Gotter (1970), suisse	Partners & Operations	2012
Beat Hostenstein (1968), suisse	Marketing & Innovation	2007

Markus Ehrle a repris la direction d'APG|SGA en qualité de Chief Executive Officer le 01.06.2014. Du 01.04.2011 au 31.05.2014, il était responsable au sein d'APG|SGA des domaines du développement marketing et de l'évolution des affaires. Il a fait une longue carrière au sein de PubliGroupe SA où il a entre autres occupé les postes de directeur de clientèle, directeur du marketing et directeur général adjoint de Publimedia AG. Il a aussi siégé au conseil d'administration de diverses filiales (notamment dans le secteur en ligne). De 2006 à 2011 il a travaillé au sein du groupe médias NZZ, où il était chargé du secteur marché publicitaire & évolution des affaires. Il est titulaire des diplômes fédéraux de responsable de la communication et de responsable du marketing et président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse, membre du conseil d'administration de IAA International Advertising Association, Swiss Chapter ainsi que membre du conseil de la communication de KS/CS Communication Suisse.

Beat Hermann est Chief Financial Officer d'APG|SGA depuis le 01.04.2012. A ce titre, il est responsable des domaines finances, informatique et infrastructure. Depuis le 01.09.2014, il a repris de plus la direction des marchés internationaux. Il a commencé sa carrière professionnelle au sein du groupe Volcafe/ED&F Man en Suisse et en Amérique latine, où il a occupé les fonctions d'auditeur interne puis de contrôleur. A partir de 2000, il a été directeur des finances et de l'administration chez Sony Music Entertainment Suisse. Au sein du groupe Lindt & Sprüngli, il a occupé d'abord en 2005 le poste de contrôleur de gestion principal, puis de 2006 à 2011 il a été directeur financier de Ghirardelli Chocolate Company (groupe Lindt & Sprüngli) à San Francisco (Etats-Unis). Il est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise de l'université de Zurich (lic. oec. publ.). Il a suivi des formations complémentaires pour cadres à l'Université de Harvard et à la Wharton Business School et a de plus suivi un Advanced Management Program à l'INSEAD de Singapour.

Andy Bürki est depuis le 01.04.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Advertising Market au sein d'APG|SGA. De 1999 à 2015, il a travaillé chez Tamedia AG dans diverses fonctions, notamment celle de responsable de la promotion des ventes (1999–2001) et a été de 2006 à 2015 responsable du marché de la publicité du Tages-Anzeiger. Il a acquis son expérience dans la publicité extérieure de 2002 à 2006 au sein du Key Account Management de Clear Channel Plakanda GmbH. De 2015 à 2018, il a été, en tant que membre de la direction de NZZ Media Solutions AG, responsable du marché de la publicité des produits NZZ. Il est titulaire d'un brevet de gestionnaire marketing (1998), d'un diplôme fédéral de responsable en communication (2005) et a obtenu en 2013 un Executive Master of Business Administration in General Management à la Haute Ecole d'économie de Zurich.

Claudia Fischbacher travaille au sein d'APG|SGA depuis le 01.03.2020. Depuis le 01.01.2023, elle est membre de la direction de l'entreprise et responsable du domaine de la gestion des ressources humaines. Elle a été HR Business Partner chez Globus de 2013 à 2020. Auparavant de 2008 à 2013, elle a exercé plusieurs fonctions chez Tamedia SA, notamment en tant que responsable du personnel pour les maisons d'édition Tages-Anzeiger et 20 Minuten. Elle est titulaire d'un brevet fédéral en RH (2009) et également de certificats CAS en gestion stratégique des ressources humaines (2021), dans le domaine de la numérisation des RH (2021) et de l'innovation dans les RH (2022). Début 2023, elle a obtenu un Master of Advanced Studies HR Leadership à la Haute école d'économie de Zurich.



Claudia Fischbacher



Christian Gotter



Beat Hostenstein

Christian Gotter est depuis le 01.06.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Partners & Operations d'APG|SGA. De 2012 à 2019, il a dirigé, en tant que membre de la direction d'entreprise, le domaine de la logistique. Dans ses fonctions précédentes, il a acquis des connaissances approfondies dans les domaines de la logistique, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution. Il a travaillé, entre autres, pour ABB Turbo Systems AG (1989–1994), ABB Kraftwerke AG (1994–1996), ABX Logistics AG (1996–2000), Central Station AG (2000–2001), Planzer Transport AG (2001–2005) et Tobler Haustechnik AG, où il avait, de 2005 à 2011, en tant que responsable de la logistique et du transport, plus de 200 collaborateurs sous sa responsabilité. Il dispose d'une formation commerciale, d'un diplôme fédéral de spécialiste en expédition (1994), a suivi une formation CAS pour cadres de l'Institut suisse pour PME de l'université de Saint-Gall (2010), est titulaire du SKU Advanced Management Diploma HSG de l'Executive School de l'université de Saint-Gall (2016) et a suivi une formation CAS Change and Innovation Management de l'université de Saint-Gall (2021).

Beat Hostenstein est depuis le 01.06.2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, responsable du domaine Marketing & Innovation au sein d'APG|SGA. Auparavant, de 2011 à 2019, en tant que membre de la direction d'entreprise, il a dirigé la division Partner & Product Management. De 2009 à 2011, il était chef du marketing/acquisition. Auparavant, il a été au sein de l'entreprise chef d'agence (1996–1997), chef de la réalisation (1998–2000) et chef de la succursale de Zurich, assumant en outre la responsabilité du Key Account Management au niveau national (2001–2008). Avant d'entrer chez APG|SGA en 1996, il travaillait à la Zürcher Kantonalbank. Il est membre du conseil d'administration de l'association AWS Publicité extérieure Suisse et possède les diplômes fédéraux d'organisateur, de technicien en marketing et de chef des ventes. Il est aussi titulaire d'un EMBA (Executive Master of Business Administration FHGR) en Smart and Digital Marketing (2020).

Contrats de management

APG|SGA SA et ses sociétés affiliées n'ont pas conclu de contrats de management avec des tiers.

Rémunérations, participations et prêts

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Chaque année, le comité de rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, ses propositions concernant la rémunération et l'indemnisation des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration d'APG|SGA SA perçoivent une indemnité fixe pour leur activité.

Tous les collaborateurs du groupe APG|SGA, à l'exception des membres de la direction et des cadres, touchent un salaire fixe ainsi qu'une prime à bien plaie calculée en fonction du résultat.

Le Conseil d'administration revoit et détermine chaque année le montant de la rémunération des membres de la direction d'entreprise, sur proposition du comité de rémunération. Le modèle de rémunération se compose d'un salaire fixe ainsi que d'une composante variable (short term incentive), calculée en fonction du résultat opérationnel et du résultat net. Le salaire fixe et le short term incentive sont payés sous forme de liquidités. A cela s'ajoute un programme long term incentive sur la base d'un système bonus/malus. En s'appuyant sur le résultat opérationnel et le résultat net comme valeurs cibles, ainsi que sur des objectifs qualitatifs, un tiers du bonus cible est versé annuellement, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions bloquées. Les deux tiers du bonus cible restant sont provisionnés dans une banque de bonus/malus et sont reversés les années suivantes à hauteur d'un tiers à nouveau. Si les objectifs ne sont pas atteints, les valeurs sont déduites de la banque de bonus/malus, au prorata. Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale vote chaque année comme suit sur la rémunération du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise :

1. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de la clôture de l'Assemblée générale actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ;
2. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération fixe de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice à venir ;
3. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération variable de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration peut scinder ses propositions en éléments de rémunération distincts et/ou les présenter en référence à d'autres périodes à l'Assemblée générale pour approbation.

Si l'Assemblée générale refuse l'approbation d'un montant maximal pour la direction d'entreprise et/ou le Conseil d'administration, ce dernier peut faire une nouvelle proposition à ce sujet à la même Assemblée générale ou convoquer une nouvelle Assemblée générale.

L'aperçu des indemnités des membres du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise ainsi que du système de rémunération figure dans le rapport de rémunération aux pages 30–33.

Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises selon l'art. 12 al. 1 ch. 1 de l'ORAb

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APGJSGA, dont un maximum de cinq mandats au sein d'entreprises cotées en bourse. Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APGJSGA, dont un maximum d'un mandat au sein d'une entreprise cotée en bourse. Un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise peut en outre exercer jusqu'à douze mandats au sein d'entités juridiques sans but lucratif ou d'utilité publique (par exemple des associations et autres organisations, fondations, fiducies et institutions de prévoyance professionnelle actives dans les domaines caritatif, social, culturel ou sportif) extérieures au groupe APGJSGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques contrôlées par la société ou qui contrôlent la société ne comptent pas comme mandats extérieurs au groupe APGJSGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques liées extérieures au groupe APGJSGA comptent ensemble respectivement comme un mandat extérieur au groupe APGJSGA.

Des dépassements à court terme sont autorisés jusqu'à un maximum d'un tiers des catégories respectives de mandats admis énumérées ci-dessus.

L'acceptation de mandats par des membres de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques extérieures au groupe APGJSGA doit être autorisée au préalable par le Conseil d'administration ou, si le pouvoir lui en a été délégué, par le comité de rémunération.

Le terme « mandat » désigne des mandats au sein des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre étranger correspondant.

Droits de participation des actionnaires

Droit de vote

A l'Assemblée générale d'APGJSGA SA, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire jouissant de ce droit est inscrit au registre des actions, ce qui l'autorise à participer à l'Assemblée générale. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale uniquement par le représentant indépendant ou par un autre

tiers en lui donnant une procuration écrite. Dans ce cas, la procuration accompagnée d'instructions n'est valable que pour une Assemblée générale et ne peut faire l'objet d'un contrat. En outre, l'actionnaire peut aussi donner au représentant indépendant des procurations et instructions sous forme électronique. Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul représentant pour chaque action.

Quorums statutaires

Pour toute décision concernant :

- la modification de l'objet social ;
- l'émission d'actions à droit de vote privilégié ;
- l'augmentation du capital autorisé ou conditionnel ;
- l'augmentation du capital à partir des capitaux propres, contre apport en nature ou pour reprise de biens et octroi d'avantages particuliers ;
- la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
- le transfert du siège de la société ;
- la dissolution de la société,

l'approbation, par les deux tiers au moins des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées, est nécessaire.

Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que nécessaire, notamment dans les cas prévus par la loi. Des actionnaires représentant 10% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire à condition de respecter un délai de cinquante jours.

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant la date de sa tenue, avec mention des questions inscrites à l'ordre du jour et des propositions du Conseil d'administration et des actionnaires.

Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires représentant des actions d'une valeur nominale de CHF 225 000 peuvent demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour à condition de respecter un délai de cinquante jours.

Inscriptions au registre des actions

Entre le moment de l'envoi de la convocation et la clôture d'une Assemblée générale, il n'est pas procédé à des inscriptions au registre des actions.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de clause statutaire d'opting out ou opting up.

Organe de révision

Durée du mandat et de la fonction du réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers AG est depuis 2013 l'organe de révision et le contrôleur du groupe APG]SGA SA. Le réviseur responsable, Stefan Räbsamen, occupe cette fonction depuis 2018. Le comité de contrôle s'assure que le réviseur responsable est remplacé au plus tard après 7 ans.

Honoraires des réviseurs et honoraires additionnels

Les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers AG durant l'exercice 2022 pour ses services relatifs à la révision des comptes annuels s'élèvent au total à CHF 146 000.

Instruments d'information de la révision externe

Pour le compte du Conseil d'administration, le comité de contrôle évalue chaque année l'indépendance, la qualification, la performance et les honoraires de l'organe de révision. Il élabore à l'attention du Conseil d'administration une proposition concernant le choix d'un organe de révision. Le Conseil d'administration soumet ensuite cette proposition à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration examine chaque année le périmètre de la révision externe, les plans de révision et les procédures pertinentes et s'entretient des résultats de la révision avec les vérificateurs externes. Au moins une fois par an, à l'occasion d'une séance commune, l'organe de révision présente au comité de contrôle du Conseil d'administration un rapport sur le travail de révision effectué et les principaux résultats. L'organe de révision et le Chief Financial Officer entretiennent un échange d'informations régulier.

Politique d'information

Le groupe APG]SGA mène une politique d'information ouverte vis-à-vis du public et de la communauté financière. Les actionnaires sont informés par des lettres semestrielles de l'évolution des activités du groupe.

Le Rapport de gestion, le rapport financier intégral, les lettres aux actionnaires, le cours de l'action et les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch. Des conférences de bilan destinées aux médias et aux analystes financiers ont lieu au moins une fois par an. La communication de faits importants pour le cours est assurée conformément aux directives de publicité ad-hoc du SIX Swiss Exchange.

Il est possible de s'abonner aux communiqués de presse par le lien suivant : www.apgsga.ch/fr/newsletter/register

Principales échéances

- clôture de l'exercice financier : 31 décembre ;
- publication des résultats annuels 2022 et du rapport de gestion : 15 mars 2023 ;
- Assemblée générale : 27 avril 2023
- clôture semestrielle : 30 juin ;
- publication des résultats semestriels 2023 : 28 juillet 2023.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Le présent rapport de rémunération est établi conformément à l'article 13 et suivants de l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb). Cette ordonnance a été adoptée par le Conseil fédéral suite à « l'initiative populaire fédérale contre les rémunérations abusives » (aussi appelée « initiative Minder ») adoptée par le peuple suisse le 3 mars 2013. De plus, ce rapport tient compte de la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Exchange Regulation et du Swiss Code of Best Practice d'Economiesuisse.

Le présent rapport décrit la politique générale, la procédure de fixation, les éléments et la structure du système de rémunération pour le Conseil d'administration et la direction d'entreprise d'APG|SGA. Il comprend aussi des indications conformes aux dispositions des articles 14 à 16 de l'ORAb, à savoir des renseignements relatifs aux rémunérations fixes et aux rémunérations variables liées aux prestations versées au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise.

Ce rapport de rémunération remplace les renseignements figurant en annexe au rapport selon l'article 663b^{bis} CO.

2. Politique générale de rémunération

L'objectif à long terme d'APG|SGA est d'atteindre un rendement ou une appréciation durables et attrayants pour ses actionnaires. Notre groupe poursuit ce but dans un environnement exigeant et concurrentiel. Pour que notre groupe puisse opérer avec succès dans ce contexte, il doit engager et retenir des dirigeants talentueux, performants et motivés.

Le système de rémunération d'APG|SGA est entré en vigueur en 2012 aux fins d'un bon gouvernement d'entreprise. Il est conçu de façon que les intérêts des administrateurs et de la direction d'entreprise soient en accord avec les objectifs à long terme de la société et avec les intérêts des actionnaires.

Le système de rémunération soutient la réussite à long terme du groupe et consiste en une méthode moderne et conforme au marché. De plus, une importance particulière a été donnée à des composantes de rémunération transparentes.

3. Procédure de fixation

3.1. Comité de rémunération

L'Assemblée générale élit chaque année à titre individuel les membres du comité de rémunération. Le mandat de ces membres s'achève au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le comité de rémunération a les fonctions et les compétences suivantes :

- élaboration et révision périodique de la politique et des principes de rémunération du groupe APG|SGA et des critères de performance dans le domaine des rémunérations et vérification périodique de l'application de ces derniers ainsi que propositions et recommandations à ce sujet au Conseil d'administration ;
- préparation de toutes les décisions du Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs et de la direction d'entreprise ainsi que propositions et recommandations au Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration deux fois par an sur le processus de fixation des rémunérations ;
- assurer une rémunération compétitive.

3.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (sous réserve des compétences de l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'ORAb) assume la responsabilité finale du système de rémunération. Il propose à l'Assemblée générale les membres du comité de rémunération. Fin 2022, ce dernier se composait des administrateurs Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Si, au cours de l'année, ce comité n'est pas complet, le Conseil d'administration nomme les membres manquants pour la durée résiduelle du mandat.

Le Conseil d'administration décide de la rémunération de ses membres (sur proposition du comité de rémunération). Les dispositions pertinentes de l'ORAb relatives à l'autorisation des rémunérations sont en vigueur. Le Conseil d'administration soumet une proposition d'approbation de ses rémunérations à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration décide des rémunérations des membres de la direction d'entreprise (sur proposition du comité de rémunération).

3.3. Assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'ORAb, l'Assemblée générale se prononcera par scrutin sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise.

4. Eléments et structure

4.1. Eléments de la rémunération du Conseil d'administration

La rémunération totale du Conseil d'administration se compose des éléments suivants :

- honoraire d'administrateur fixe annuel sous forme de liquidités ;
- indemnité pour la participation à des comités (CHF 20 000 pour la présidence et CHF 10 000 par membre) sous forme de liquidités ;
- indemnité fixe à long terme sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Ce système de rémunération est stable et ne peut être manipulé. Il ne favorise pas de prises de risques excessives et ne crée pas d'incitations à court terme, n'encourageant donc pas des activités qui peuvent nuire à la réputation d'APG|SGA SA.

Pour ces raisons, il a été délibérément évité de créer une composante variable de l'honoraire d'administrateur.

4.2. Eléments de la rémunération de la direction d'entreprise

La rémunération totale de la direction d'entreprise se compose des éléments suivants :

- salaire de base sous forme de liquidités (composante fixe) ;
- composante variable à court terme (short term incentive) sous forme de liquidités ;
- composante variable à long terme (long term incentive), dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

La rémunération fixe est le traitement de base annuel qui reflète la valeur du marché, les compétences et l'expérience des membres de la direction.

La rémunération variable ne peut dépasser le double de la rémunération fixe.

La rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs quantitatifs et est versée sous forme de liquidités. Les objectifs sont mesurés en fonction du respect du budget en matière d'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements) et du résultat net, pondérés chacun à hauteur de 50%. Le bonus est calculé de façon linéaire en fonction du taux de réalisation de l'objectif. Si l'objectif est atteint à 100%, 100% du bonus cible est versé. Si le taux de réalisation est inférieur ou égal à 70%, aucun bonus n'est versé. Si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 130%, le bonus maximal est versé.

La rémunération variable à long terme se fonde sur des objectifs d'entreprise quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont pondérés à hauteur de 80% et les objectifs qualitatifs à hauteur de 20%. Les objectifs quantitatifs se composent pour moitié du taux de réalisation de la marge EBIT (résultat d'exploitation avant intérêts et impôts par rapport aux recettes d'exploitation) et pour moitié du résultat net. Si l'objectif est atteint, le bonus est crédité sur un compte « bonus/malus » qui suit un rythme triennal. Les deux tiers du solde du compte « bonus/malus » sont reportés à l'année suivante et donc versés avec un décalage dans le temps. Un tiers du solde est versé chaque année si le solde est positif. Le montant est versé à raison d'un tiers sous forme de liquidités et de deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le compte « bonus/malus » est débité et le solde diminue d'un montant correspondant. Il peut même passer en dessous de zéro. La conséquence en serait que plus aucun versement ne serait effectué tant que le solde ne serait pas de nouveau positif.

5. Rémunérations 2022

Les paragraphes 5, 6 et 7 font l'objet d'une vérification par l'organe de révision. Les rémunérations présentées ci-dessous ont été déterminées pour l'exercice 2022 et n'ont pas été versées.

5.1. Rémunérations 2022 aux administrateurs ¹

Nom	Fonction	Honoraire fixe			Total 2022	Total 2021
		En liquidités	Part des actions	Cotisations sociales		
Daniel Hofer	Président	200 000	100 000	22 000	322 000	323 000
Robert Schmidli ²	Vice-président					38 000
Xavier Le Clef	Vice-président	58 000	20 000	7 000	85 000	84 000
Maya Bundt	Administratrice	68 000	20 000	7 000	95 000	92 000
Jolanda Grob	Administratrice	78 000	20 000	8 000	106 000	103 000
Stéphane Prigent	Administrateur	78 000	20 000	9 000	107 000	106 000
Markus Scheidegger	Administrateur	68 000	20 000	7 000	95 000	95 000
Total		550 000	200 000	60 000	810 000	841 000

5.2. Rémunérations 2022 aux membres de la direction d'entreprise ¹

de la direction d'entreprise ¹	Salaire fixe			Salaire variable		Total rémunérations			
	En liquidités	Cotisations sociales	Total	Short term en liquidités	Long term attribution	Cotisations sociales	Total	2022	2021
Total	1 591 000	499 000	2 090 000	570 000	533 000	86 000	1 189 000	3 279 000	3 024 000
Rémunération individuelle la plus élevée :									
Markus Ehrle, CEO	437 000	151 000	588 000	221 000	198 000	30 000	449 000	1 037 000	955 000
Compte bonus/malus ³					Solde exercice précédent	Attribution année en cours	Décaissement	Variation	Report du solde à l'exercice suivant
Total					806 000	533 000	448 000	90 000	896 000
Rémunération individuelle la plus élevée :									
Markus Ehrle, CEO					322 000	198 000	174 000	25 000	347 000

Pour les membres de la direction d'entreprise, la rémunération variable a représenté entre 40 et 80% de la composante fixe du salaire.

¹ Montants versés et déterminés, arrondis

² Ayant atteint la limite d'âge statutaire, a quitté le Conseil d'administration

³ Base : long term incentive ; un tiers du solde versé chaque année, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions

6. Prêts et crédits au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune garantie ou caution en faveur de tiers ou autre sûreté pour des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise n'a été accordée.

7. Rémunérations, prêts et crédits à d'anciens administrateurs et membres de la direction d'entreprise et à des personnes proches

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à d'anciens administrateurs ou membres de la direction d'entreprise et aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché n'a été versée à des personnes proches.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des conditions non conformes aux pratiques du marché. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Par ailleurs, nous renvoyons au rapport financier (Financial Report, cf. page 47) : les transactions avec des personnes proches figurent à l'annexe 22 des comptes annuels consolidés.

8. Participations

Les participations (nombre d'actions) des administrateurs et des membres de la direction figurent à l'annexe 6 des comptes annuels d'APG|SGA SA du rapport financier (Financial Report, cf. page 47).

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de APG SGA SA

Genève

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de APG SGA SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 30 à 33 (paragraphe 5 à 7) du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 30 à 33) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Téléfon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG



Stefan Räbsamen
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Kerstin Baumgartner
Expert-révisseuse agréée

Zürich, le 13 mars 2023



Responsabilité sociale de l'entreprise

APG|SGA entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires, tout en apportant une contribution en faveur de l'environnement et de la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs écologiques (planet), sociaux (people) et économiques (profit) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

La responsabilité sociale de l'entreprise, ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans le code de conduite d'APG|SGA et qui est fortement ancrée dans le travail

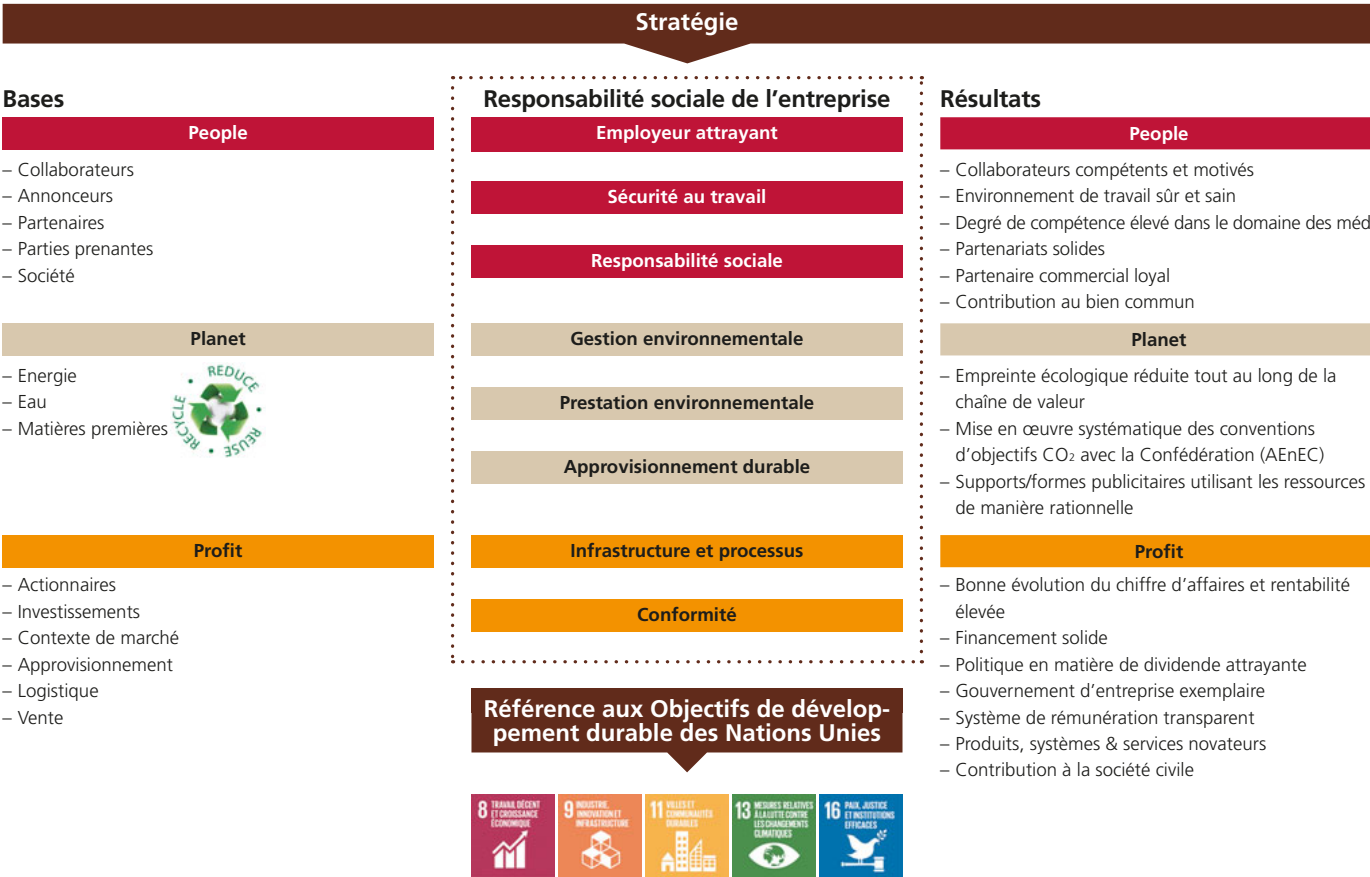
quotidien. Depuis plus de 15 ans, APG|SGA fait état de son engagement actif pour la protection de l'environnement. Depuis les rapports présentés à partir de 2018, la méthode initiale a été élargie de façon à mieux prendre en considération la vision d'ensemble de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La stratégie de durabilité et la stratégie d'entreprise sont conformes à la mission d'entreprise d'APG|SGA qui se fonde sur la vision, le purpose, les promesses et les principes. Elle contribue à la réalisation des objectifs de durabilité des Nations Unies. L'établissement de rapports s'appuie sur les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et du CDP.

Mission d'entreprise

Vision « Nous voulons séduire les gens avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public. »

Purpose	Promises	Principles
– Accent sur Out of Home Media – Durabilité et orientation vers la qualité – Exploitation des meilleurs emplacements – Utilisation des possibilités offertes par la technologie	– Respect des engagements envers les annonceurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires, la société et l'environnement – Créativité, technologie et innovation au centre du positionnement et du portefeuille de produits et de services	– Collaboration, gestion et leadership fondés sur les valeurs enthousiasme, partenariat, esprit d'entreprise, intégrité, transparence et durabilité – Créer des expériences positives à chaque contact – Respect du code de conduite



People

Modules et orientation générale

Employeur attrayant

APG|SGA s'engage en faveur d'emplois attrayants et durables dans un environnement de travail exigeant et soutient ses employées et employés.

Faits et réalisations saillants en 2022

- **Valeurs** : le personnel agit au quotidien selon les valeurs du code de conduite. Pour approfondir ces valeurs, un échange a eu lieu dans l'ensemble de l'entreprise, qui a permis d'aborder chacune des valeurs à différents niveaux.
- **Formation initiale et continue** : le personnel bénéficie d'une formation, d'un perfectionnement et d'un soutien spécifiques.
- Fin 2022, APG|SGA employait au total 7 apprentis.
- **Culture de direction** : le programme de développement du potentiel (PEP) a été mené avec 10 collaboratrices et collaborateurs. Certains participants ont ensuite assumé de nouvelles fonctions (de direction) au sein d'APG|SGA.
- **Réintégration** : APG|SGA s'engage de manière proactive à réintégrer des personnes qui ont subi une maladie ou un accident. L'objectif vise la stabilisation sociale des personnes touchées.
- **Culture du retour d'information** : une enquête a été menée auprès du personnel sur le thème de la sécurité psychologique et des mesures ont été prises.
- L'organe de réflexion, composé de divers membres, se réunit régulièrement pour communiquer à la direction d'entreprise, en temps voulu et de manière systématique, les préoccupations et les idées du personnel.
- **Politique de rémunération** : APG|SGA offre une rémunération juste, conforme au marché et fondée sur la productivité. L'égalité salariale entre les sexes a été contrôlée par la SGS (Société Générale de Surveillance SA) et a reçu le certificat Fair-ON-Pay+
- **Avantages accessoires** : le personnel bénéficie de rabais, d'offres et d'avantages accessoires conformes aux critères actuels. Il peut désormais acheter deux semaines de congés supplémentaires par an à des conditions avantageuses.

Perspectives 2023–2027

- Les divers outils de retour d'information (enquête sur la satisfaction des collaborateurs, évaluation des supérieurs hiérarchiques, convention d'objectifs/évaluation des objectifs) permettent de tenir compte des valeurs mises en œuvre.
- Un nouveau guide sur le langage tenant compte de la perspective de genre sera adopté.
- Par une offre de formation comprenant des formations professionnelles et des stages, les besoins en personnel qualifié seront couverts à long terme.
- L'évaluation annuelle linéaire des collaboratrices et collaborateurs est remplacée par un échange de commentaires mutuel.
- Les mesures d'amélioration résultant de l'enquête auprès du personnel et de l'organe de réflexion sont mises en œuvre.
- Examen régulier des avantages accessoires existants et élargissement de l'offre.

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA

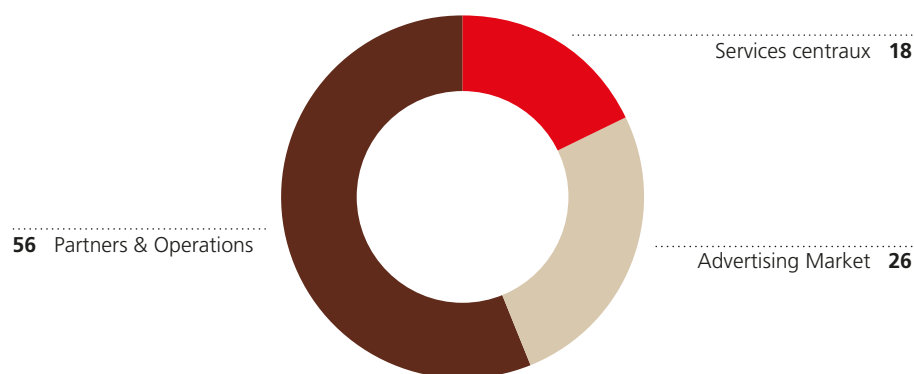
Etat au 31.12.2022

	2022	2021
Total¹	481	483
Par pays		
Suisse	438	436
Serbie	43	47
Selon caractéristiques		
Hommes, en %	71	70
Femmes, en %	29	30
Postes à temps plein (90–100%), en %	79	78
Postes à temps partiel (<90%), en %	21	22
Apprentis et stagiaires ²	7	9

¹ Base : équivalent plein temps 100%, pourcentages arrondis, sans apprentis et stagiaires

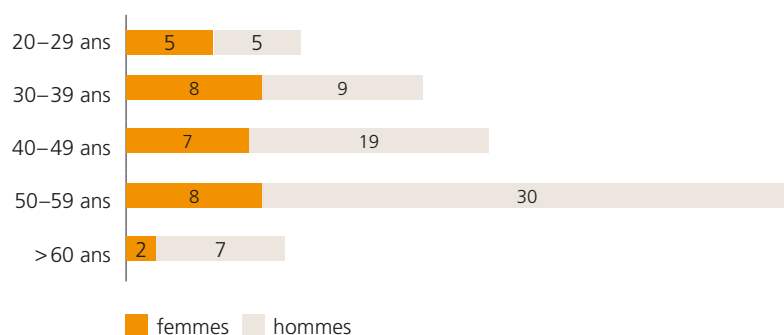
² Suisse, APG|SGA : commerce 6, logistique 1, informatique 0

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA Suisse, par domaine d'activité en pourcentage



Structure des âges

en pourcentage, sans apprentis et stagiaires



People

Modules et orientation générale

Sécurité et santé au travail

APG|SGA soutient une culture de la sécurité à un niveau élevé. La prévention permet de veiller à la santé des collaboratrices et collaborateurs.

Faits et réalisations saillants en 2022

- En 2022, APG|SGA a continué de mettre en œuvre le système et les méthodes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).
- Formation de tous les afficheurs dans le domaine de la sécurité/santé au travail dans toutes les unités d'exploitation.
- **Accident/maladie** : en 2022, 98% des collaboratrices et collaborateurs n'ont pas eu de jours d'absence pour accident professionnel. Les jours d'absence dans toute l'entreprise ont légèrement augmenté par rapport à 2021, en raison d'accidents et maladies non professionnels.
- **Climat et équipement des locaux** : des mesures du climat intérieur ont été effectuées en 2022 afin d'apporter les mesures d'amélioration appropriées.
- Pour améliorer la protection contre le bruit dans les bureaux paysagers, des aménagements structurels ont été réalisés sur le site de Zurich.
- D'autres sites ont été équipés de bureaux réglables en hauteur.
- **Sécurité des bâtiments/du travail et protection incendie** : les sites de Neuchâtel, Lugano et Lucerne ont été audités à l'aide des fiches de contrôle MSST.

Perspectives 2023–2027

- Formation des conducteurs de véhicules commerciaux pour encourager l'anticipation dans la conduite et la prévention des accidents par le biais de l'apprentissage.
- A partir de 2023, des ateliers de formation seront organisés pour détecter précocement d'éventuels problèmes de santé.
- Des mesures visant à améliorer la protection contre le bruit et la qualité de l'air sur le lieu de travail seront régulièrement examinées dans les années à venir.
- En 2023, des audits de la sécurité des bâtiments/du travail et de la protection incendie sont prévus à Berne, Saint-Gall et Zurich. Le concept de sécurité élaboré pour le site de Zurich sera repris pour d'autres sites.

Responsabilité sociale

APG|SGA assume sa responsabilité sociale au sein de la société.

- Le sponsoring d'affichage a permis de soutenir à hauteur de plusieurs millions de CHF en valeur média des organisations à but non lucratif et des manifestations culturelles et sportives.
- Fabrication des fixations de supports publicitaires par une institution sociale.
- Acquisition d'articles ménagers pour les immeubles d'APG|SGA auprès d'un atelier de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants.
- A l'occasion d'un don annuel, une organisation d'utilité publique sera soutenue.

- Poursuite des activités de sponsoring d'affichage en faveur de la société suisse.
- Poursuite des partenariats avec des institutions sociales dans le domaine des acquisitions.

Planet

Modules et orientation générale	Faits et réalisations saillants en 2022	Perspectives 2023–2027
Gestion environnementale APG SGA conçoit la gestion environnementale comme un processus permanent dans lequel l'identification des atteintes à l'environnement, la planification de mesures, le pilotage/contrôle et si nécessaire les adaptations sont des éléments constitutifs essentiels.	– Le sujet « environnement » est régulièrement examiné par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. Les objectifs sont approuvés par ces organes, qui en examinent en détail la mise en œuvre. – Les objectifs de la direction d'entreprise comprennent les objectifs en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. – Création d'un nouveau poste de direction de la durabilité avec la responsabilité générale de la stratégie RSE et de sa mise en œuvre. – Les objectifs concrets de réduction des émissions et la trajectoire de réduction correspondante influencent la prise de décision dans les activités opérationnelles.	– Vérification permanente des modules et objectifs définis. – Communication régulière aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes des performances environnementales obtenues. – Examen régulier de la durabilité par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. – Poursuite du développement de la stratégie RSE et création d'un comité RSE.
Prestation environnementale APG SGA contribue activement à la protection du climat et réduit les émissions de CO ₂ systématiquement et au-delà des limites légales.	– Impact environnemental total : par rapport à 2021, l'impact total sur l'environnement a augmenté de 4% et les émissions de gaz à effet de serre de 2% (nouveau calcul à partir de 2021 avec v3.91 et IPCC2021). Le nombre d'affiches posées a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente. – Consommation d'énergie : la consommation d'énergie a été réduite de 1% par rapport à 2021 grâce à des mesures d'économie et à des mesures structurelles. – Participation à l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération. – Trafic : par rapport à 2021, la consommation de carburant a augmenté de 11% car la pandémie de Covid-19 n'a plus eu autant de répercussions sur les activités et le trafic commerciaux. – Électricité : la consommation d'électricité a diminué de 1% par rapport à 2021.	– Réalisation des objectifs climatiques et environnementaux conformément à la trajectoire de réduction. – Optimisation énergétique dans les biens immobiliers d'APG SGA et réduction de la consommation d'énergie des supports publicitaires. – Les véhicules nouvellement acquis répondent aux exigences environnementales internes. – A Zurich, une installation photovoltaïque sera installée en 2023 afin d'assurer une alimentation électrique quasi autonome du site. Des installations photovoltaïques sont prévues à Lausanne et Wallisellen. – Les supports publicitaires d'APG SGA sont continuellement mis à niveau pour intégrer les nouvelles technologies.

Planet

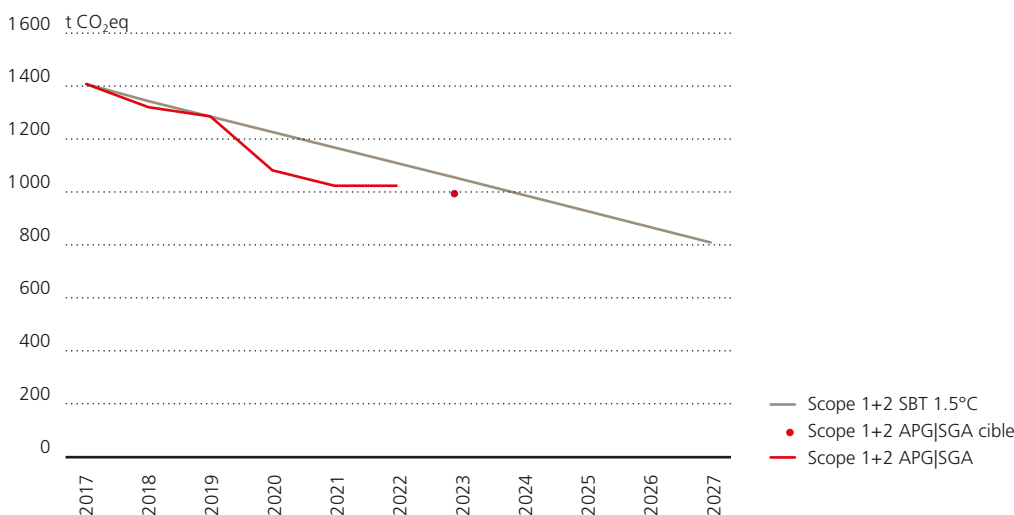
Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2022

Perspectives 2023–2027

- **Énergie de chauffage** : la consommation d'énergie de chauffage a encore diminué par rapport à 2021 en raison des adaptations techniques réalisées et des mesures d'économie d'énergie.
- **Élimination des déchets** : par rapport à l'exercice précédent, le total des déchets est resté constant en 2022.
- **Matériaux** : la consommation de matériaux a augmenté de 9% au cours de la même période. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'affiches posées.
- **Classement de la protection du climat du CDP** : dans le « climate score » de l'Organisation internationale de protection du climat CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), APG|SGA a obtenu la note A- en 2022, ce qui la place en bonne position par rapport à des entreprises renommées cotées en bourse.
- APG|SGA s'oriente vers des objectifs climatiques internes fondés sur des bases scientifiques et alignés sur l'horizon futur de 1.5°C.
- Entre 2023 et 2027, d'autres mesures sont prévues pour réduire la consommation d'énergie de chauffage. Des mesures d'isolation sur les bâtiments d'Aarau et de Lausanne doivent permettre d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Taux de recyclage de plus de 90% pour les déchets d'affiches.
- Amélioration de l'efficacité des matériaux et utilisation de produits à longue durée de vie.
- Poursuite de la participation au reporting CDP et examen d'autres affiliations, certifications et labels. Partout où cela est possible, APG|SGA n'achètera pas de certificats environnementaux ou de compensations, mais investira dans ses propres projets environnementaux et mesures de réduction.
- Les objectifs climatiques conformes à l'horizon futur de 1.5°C sont validés par SBTi :
 - complément des objectifs Scope 1+2 par les objectifs Scope 3 ;
 - d'ici à 2035 réduction à « 0 net ».

Emissions de gaz à effet de serre mesurées en comparaison avec la trajectoire de réduction scientifiquement fondée



Planet

Modules et orientation générale

Approvisionnement durable

APG|SGA définit des normes pour une production respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Faits et réalisations saillants en 2022

- **Réduction des émissions de CO₂ :** fixation de la réduction des émissions de CO₂ à 118 g CO₂/km selon la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure) lors de l'acquisition de nouvelles voitures.
- **Flotte écologique :** outre la flotte fonctionnant au gaz, des véhicules hybrides et électriques ont à nouveau été achetés en 2022. De plus, des stations de recharge pour véhicules électriques supplémentaires ont été installées.
- **Électricité écologique :** achat de 100% de courant écologique (naturemade star) pour la publicité lumineuse et les immeubles commerciaux.
- **Technologie à efficacité énergétique accrue :** en 2022, environ CHF 80 000 ont été investis dans le passage à la technologie LED.
- **Vêtements de travail :** lors de l'achat de vêtements de travail, tous les produits sont certifiés par les labels Faire Wear et OEKO-TEX® Standard 100.
- **Fournisseurs :** des échanges réguliers ont lieu avec les fournisseurs sur les améliorations à apporter à une chaîne d'approvisionnement durable.

Perspectives 2023–2027

- Encouragement d'autres systèmes de propulsion des véhicules.
- Concept global pour l'eMobilité chez APG|SGA dans la gestion de flotte.
- En 2023, la phase de test des véhicules électriques se poursuivra afin d'assurer la conversion systématique de l'ensemble de la flotte.
- Poursuite de la transition vers une consommation d'électricité d'APG|SGA à 100% écologique.
- Conversion à la technologie LED d'une valeur de CHF 150 000.
- Introduction de questionnaires de déclaration et d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.
- Introduction d'un code de conduite pour les fournisseurs.

Profit

Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2022

Perspectives 2023–2027

Pérennité de l'entreprise

Une rentabilité optimale est le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

- Durant l'exercice 2022, le groupe APG|SGA a dégagé un EBIT de CHF 29.4 millions et un résultat net du groupe de CHF 23.4 millions.
- Le cash flow provenant des activités d'exploitation s'est élevé à CHF 18.3 millions.

- APG|SGA reste déterminée à poursuivre systématiquement les objectifs définis. Toutes les décisions sont prises aux fins de la réussite à long terme de l'entreprise.

Politique attrayante pour les actionnaires

APG|SGA vise un rendement attrayant pour les actionnaires et verse des dividendes appropriés qui correspondent au cours des affaires.

- Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 11 par action pour l'exercice 2022.

- APG|SGA vise également à l'avenir un rendement du dividende attrayant et verse un dividende approprié.

Infrastructure et processus

APG|SGA acquiert et exploite des infrastructures durables et de grande qualité comme des bâtiments, installations et outils.

- Remaniement des processus pour accroître l'efficacité des méthodes de travail et des flux de matériel.
- Amélioration de la planification des itinéraires pour une gestion plus efficace des surfaces d'affichage.
- Gestion des véhicules professionnels par un prestataire externe pour améliorer l'efficacité de la flotte.

- Optimisation permanente des processus et des itinéraires pour réduire au maximum le kilométrage.
- Évaluation des objectifs définis et mise en œuvre de mesures dans le domaine de la gestion externe des véhicules.

Conformité

APG|SGA respecte toutes les lois, lignes directrices et normes.
APG|SGA contrôle l'efficacité des systèmes de contrôle et des lignes directrices internes. En cas de faute, des mesures appropriées sont prises.

- Contrôle et révision annuelle du Code de conduite d'APG|SGA.
- Formation de l'ensemble des employés de bureau par apprentissage en ligne dans le domaine des « directives anti-corruption ».
- Une ligne téléphonique d'alerte a été mise en place pour le signalement d'éventuels comportements fautifs. En 2022, il n'y a pas eu de signalement.
- Un comité de conformité vérifie le respect des directives, les met à jour et se tient à disposition pour toute question ou conseil.

- Amélioration permanente et mise en œuvre des modifications légales par apprentissage en ligne.
- Les nouveaux collaborateurs sont systématiquement formés. Les collaborateurs déjà en poste sont informés périodiquement des changements et doivent répéter la formation à intervalles réguliers.

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code de conduite peuvent être consultés sous : www.apgsga.ch/mission-dentreprise

Rapport sur la durabilité complet, mis à jour en continu : www.apgsga.ch/durabilite

Bilan consolidé

Actifs	en 1000 CHF	31.12.2022	31.12.2021
Immobilier		25 878	27 412
Supports publicitaires		19 998	22 353
Autres immobilisations corporelles		3 647	3 870
Immobilisations corporelles		49 523	53 635
Impôts différés actifs		1 803	1 708
Autres immobilisations financières		6 322	6 622
Immobilisations financières		8 125	8 330
Goodwill		10 366	11 024
Droits publicitaires contractuels		12 451	13 956
Immobilisations incorporelles		22 817	24 980
Actifs immobilisés		80 465	86 945
Stocks		4 695	4 478
Clients		36 505	37 712
Autres débiteurs		8 537	9 166
Comptes de régularisation de l'actif		5 893	4 870
Liquidités et placements à terme		53 311	72 362
Actifs circulants		108 941	128 588
Total		189 406	215 533

Passifs	en 1000 CHF	31.12.2022	31.12.2021
Capital-actions		7 800	7 800
Réserves provenant de primes		13 034	13 060
Actions propres		-894	-918
Ecarts de conversion		-4 109	-3 169
Bénéfice reporté		75 393	84 954
Capitaux propres		91 224	101 727
Autres dettes à long terme		266	370
Provisions		5 198	6 070
Impôts différés passifs		2 873	2 733
Capitaux étrangers à long terme		8 337	9 173
Fournisseurs		10 659	4 532
Impôts dus		3 347	3 202
Autres créanciers		28 519	30 483
Comptes de régularisation du passif		46 593	65 909
Provisions		727	507
Capitaux étrangers à court terme		89 845	104 633
Capitaux étrangers		98 182	113 806
Total		189 406	215 533

Compte de profits et pertes consolidé

en 1000 CHF	2022	2021	Variation
Revenus publicitaires	310 600	266 145	16.7%
Revenus immobiliers	1 889	1 799	5.0%
Autres revenus d'exploitation	1 644	1 541	6.7%
Recettes d'exploitation	314 133	269 485	16.6%
Redevances et commissions	-190 380	-169 720	12.2%
Frais de personnel	-53 104	-48 400	9.7%
Frais d'exploitation et d'administration	-30 439	-25 537	19.2%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	40 210	25 828	55.7%
Amortissements des immobilisations corporelles	-9 136	-9 001	1.5%
Amortissements des immobilisations incorporelles	-1 044	-1 057	-1.1%
Amortissements goodwill	-658	-426	54.1%
Résultat d'exploitation (EBIT)	29 372	15 344	91.4%
Résultat financier	-278	-155	
Résultat ordinaire avant impôts sur les bénéfices	29 094	15 189	91.5%
Impôts sur les bénéfices	-5 702	-2 526	125.7%
Résultat net du groupe	23 392	12 663	84.7%
Bénéfice par action de base et dilué, en CHF	7.81	4.23	84.6%

Capitaux propres consolidés

en 1000 CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Actions propres	Différences de conversion	Bénéfice reporté	Capitaux propres
au 01.01.2021	7 800	12 938	-1 491	-2 128	72 291	89 410
Résultat net du groupe					12 663	12 663
Différences de conversion				-1 041		-1 041
Achat d'actions propres			-2			-2
Vente d'actions propres		123	575			698
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-1				-1
au 31.12.2021	7 800	13 060	-918	-3 169	84 954	101 727
Résultat net du groupe					23 392	23 392
Différences de conversion				-940		-940
Distributions					-32 953	-32 953
Achat d'actions propres			-693			-693
Vente d'actions propres		-20	717			697
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-6				-6
au 31.12.2022	7 800	13 034	-894	-4 109	75 393	91 224

Flux de trésorerie consolidés

en 1 000 CHF	2022	2021
Résultat net du groupe	23 392	12 663
Amortissements	10 838	10 484
Variation des provisions	-588	-1 558
Variation des impôts différés	69	-139
Résultat financier sans effet sur les liquidités	114	-53
Bénéfices sur vente d'actifs	-1 643	-1 541
Variation des stocks	-239	384
Variation des clients et autres débiteurs	1 546	-8 369
Variation des comptes de régularisation actif	-1 023	287
Variation des fournisseurs et autres créanciers	5 037	-2 074
Variation des comptes de régularisation passif	-19 248	505
Cash flow provenant des activités d'exploitation	18 255	10 589
Acquisitions d'immobilisations	-5 380	-6 610
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-169	-671
Acquisitions de filiales	-635	-5 490
Ventes d'immobilisations corporelles	1 786	1 662
Produit de la cession d'autres immobilisations financières	121	
Produit de la vente d'actifs financiers court terme		6 000
Cash flow provenant des investissements	-4 277	-5 109
Achat d'actions propres	-693	-2
Vente d'actions propres	691	697
Remboursement des dettes financières		-298
	-32 953	
Cash flow provenant du financement	-32 955	397
Différence de change sur les liquidités	-74	-102
Variation de trésorerie	-19 051	5 775
Liquidités au 1 ^{er} janvier	72 362	66 587
Liquidités au 31 décembre	53 311	72 362

Explication des termes financiers

Cash flow disponible Flux de trésorerie résultant des opérations d'exploitation sous déduction du flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement

Degré d'autofinancement Capitaux propres en % du total du bilan

EBITDA Earnings before interest, taxes, depreciation of property, plant and equipment, and amortization of intangible assets : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements des immobilisations corporelles et amortissements des immobilisations incorporelles

EBIT Earnings before interest and taxes : résultat d'exploitation avant intérêts et impôts

Marge du cash flow Cash flow provenant des activités d'exploitation en % des recettes d'exploitation

P/E ratio Price/Earnings ratio : cours boursier par rapport au bénéfice par action

ROE Return on equity : résultat net du groupe en % de la moyenne des capitaux propres (rendement des capitaux propres)

Taux de distribution Distribution en % du résultat net du groupe

Rapport financier/Financial Report – Source

Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais.
Il est disponible gratuitement ou peut être téléchargé
au format pdf:

www.apgsga.ch/rapport

Couverture

Au total, 18 « MegaPosters » géants sont à la disposition exclusive des clients d'APG|SGA à l'aéroport de Zurich. 350 autres surfaces analogiques et plus de 230 écrans assurent une présence inoubliable des marques et des entreprises auprès de largement plus de 22 millions de passagers et de visiteurs.

Impressum

Edition : APG|SGA SA
Mise en page, lithos et impression :
UD Medien, Lucerne

Le présent rapport est disponible en français, allemand et anglais. Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais. Les deux documents sont disponibles gratuitement ou peuvent être téléchargés au format pdf: www.apgsga.ch/rapport

2023 © APG|SGA SA
Tous droits réservés

APG|SGA SA
Carrefour de Rive 1
CH-1207 Genève
T +41 58 220 70 00
F +41 58 220 70 97
investors@apgsga.ch
www.apgsga.ch

